

INTRADEL SC

RAPPORT ANNUEL 2023

I. NOTRE INTERCOMMUNALE 4
I.1. Notre objet, nos valeurs 4
I.2. Notre politique environnementale 4
I.3. Notre vision stratégique 5
I.4. Nos sites et nos activités 6
I.5. Nos équipes 6
I.6. Notre gouvernance 10
II. LE BILAN DE NOS ACTIVITES 11
II.1. En un clin d'œil 11
II.2. Nos outils de prévention 12
II.2.1. Le Zéro Déchet 12
II.2.2. SOFIE 15
II.2.3. La Ressourcerie - La Matériotek 15
II.2.4. La sensibilisation en interne 16
II.3. Nos outils de collecte 17
II.3.1. La collecte en porte-à-porte 17
II.3.2. Nos recyparcs 22
II.3.3. Nos biocentres 26
II.4. Nos outils de traitement 29
II.4.1. Nos outils de recyclage (valorisation matières) 29
II.4.1.1. SITEL - Centre de tri des PMC 29
II.4.1.2. Nos biocentres - Compostage et BRF 29
II.4.2. Nos outils de valorisation énergie 32
II.4.2.1. Nos biocentres - Biomasse énergétique 32
II.4.2.2. Notre unité de biométhanisation 33
II.4.2.3. Notre unité de valorisation énergétique 34
II.4.3. Nos outils d'enfouissement. 35
II.4.3.1. Notre centre d'enfouissement technique d'Hallembaye 35
II.5. Nos outils de support 37
II.5.1. Le Secrétariat général 37
II.5.1.1. L'Administration générale 37
II.5.1.2. Les Affaires juridiques 37
II.5.1.3. Le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) 38
II.5.2. Les Ressources humaines 39
II.5.3. La Communication 40

II.5.4. Le Service Finances et Patrimoine 41
II.5.4.1. Les Finances 41
II.5.4.2. L'IT 42
II.5.4.3. Le Patrimoine 42
III. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT 43
IV. TRANSPARENCE 43
V. EVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE 43
VI. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ 44
VII. RISQUES & INCERTITUDES 44
VIII. SUCCURSALES 46
IX. AFFECTATION DU RÉSULTAT 46
X. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ 46
XI. LISTE DES ADJUDICATAIRES 47
XII. LISTE DES FRACTIONS COLLECTEES 50
XIII. COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023 51
XIV. PARTICIPATION ET CONSOLIDATION 66
XV. LISTE DES PERMIS D'ENVIRONNEMENT 67
XVI. GLOSSAIRE 68
XVII. CONTACT 70

I. NOTRE INTERCOMMUNALE

I.1. Notre objet, nos valeurs

Association regroupant 72 communes, INTRADEL a pour objet de réaliser, pour elles et leurs 1.000.000 d'habitants, certaines missions communales relatives au traitement des déchets en Province de Liège. Elle apporte aux Communes associées un service complet de gestion des déchets ménagers et assimilés : sensibilisation et prévention, collecte, recyclage, valorisation et élimination en toute sécurité.



En sa qualité d'acteur environnemental public majeur, INTRADEL adhère aux valeurs du développement durable, auxquelles elle a adjoint le service au public et l'amélioration permanente, plusieurs de nos activités étant certifiées ISO 14001 et/ou EMAS.

Dans la continuité, INTRADEL a mis en place un système de management en accord avec celles-ci.

I.2. Notre politique environnementale

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE

Afin d'assurer la gestion des déchets qui lui a été confiée par ses 72 Communes associées, INTRADEL a mis en place un système de management environnemental et d'audit qui rencontre

les exigences de la norme ISO 14001 et du Règlement EMAS.

INTRADEL veille à prendre en compte dans l'ensemble de ses décisions la composante environnementale et améliorer de manière continue ses performances.
Elle le fait dans le cadre du contexte dans lequel elle intervient, des besoins et attentes de ses parties prenantes, de ses possibilités d'action et de ses valeurs fondamentales que sont :

Le Respect de l'environnement
La Maîtrise économique
La Responsabilité sociétale
La Qualité et l'amélioration permanente
Le Service au public

Dans ce cadre, la Direction s'engage à allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du système de management environnemental afin qu'INTRADEL :

- satisfasse à ses obligations de conformité, légales ou autres
- prévienne les nuisances et toute pollution par le choix de solutions optimales
- prévienne les accidents environnementaux et maîtrise ses activités pour garantir la sécurité des personnes et la sauvegarde de l'environnement
- améliore de manière continue ses performances environnementales
- se fixe pour ce faire des objectifs et cibles environnementaux,
- forme, informe et sensibilise son personnel et les autres parties intervenantes afin de les impliquer pleinement dans sa démarche environnementale
- dispose des ressources nécessaires
- assure, dans un souci de transparence, une communication optimale.

Le 30 mars 2023.

Marie-Christine NOSSENT
Directrice générale

Willy DEMEYER
Président du Conseil d'administration

Intradel

I.3. Notre vision stratégique

En accord avec les principes de gestion définis par Adrianus Lansink[1], notre stratégie vise à :

1. Développer des politiques de prévention et de réutilisation des déchets :

 Notre objectif premier est de réduire la quantité de déchets produits par les ménages. En vue de mener à bien cette mission de sensibilisation de nos Communes associées et de leurs citoyens, nous établissons chaque année un plan d'actions pour renforcer la dynamique Zéro Déchet sur le territoire desservi.

 Outre le fait que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, chaque tonne de déchets évitée est autant d'économies réalisées, que ce soit pour nos Communes associées ou leurs citoyens. Notre politique Zéro Déchet est également destinée à permettre à ceux qui la mettent en œuvre de réaliser de substantielles économies.

2. Assurer la collecte de ces déchets et leur recyclage :

 La collecte des déchets est la mission de base de l'Intercommunale, garante de la salubrité publique. Le recyclage exige que l'on sépare les matières en fractions homogènes selon les filières de recyclage existantes, raison pour laquelle nous nous attachons à développer des collectes sélectives, en porte-à-porte ou au sein de nos 49 recyparcs.

3. Valoriser les déchets qui ne sont pas recyclables :

 Les déchets non recyclés font l'objet d'une valorisation énergétique, qui nous permet de produire de l'électricité et, depuis peu, d'alimenter en chaleur le réseau de chauffage urbain de Herstal.

4. Eliminer en toute sécurité les déchets qui ne peuvent être ni réutilisés, ni recyclés, ni valorisés :

 Quoi qu'on fasse, il restera toujours, après réutilisation, recyclage et valorisation énergétique, un résidu. Il s'agit principalement de certains encombrants non encore valorisables, des déchets contenant de l'asbeste-ciment, des résidus d'épuration des fumées d'incinération…

Et tout cela dans le respect des valeurs qui sont les nôtres.

[1] Homme politique hollandais, membre de la Chambre des représentants des États généraux de 1977 à 1998.

I.4. Nos sites et nos activités

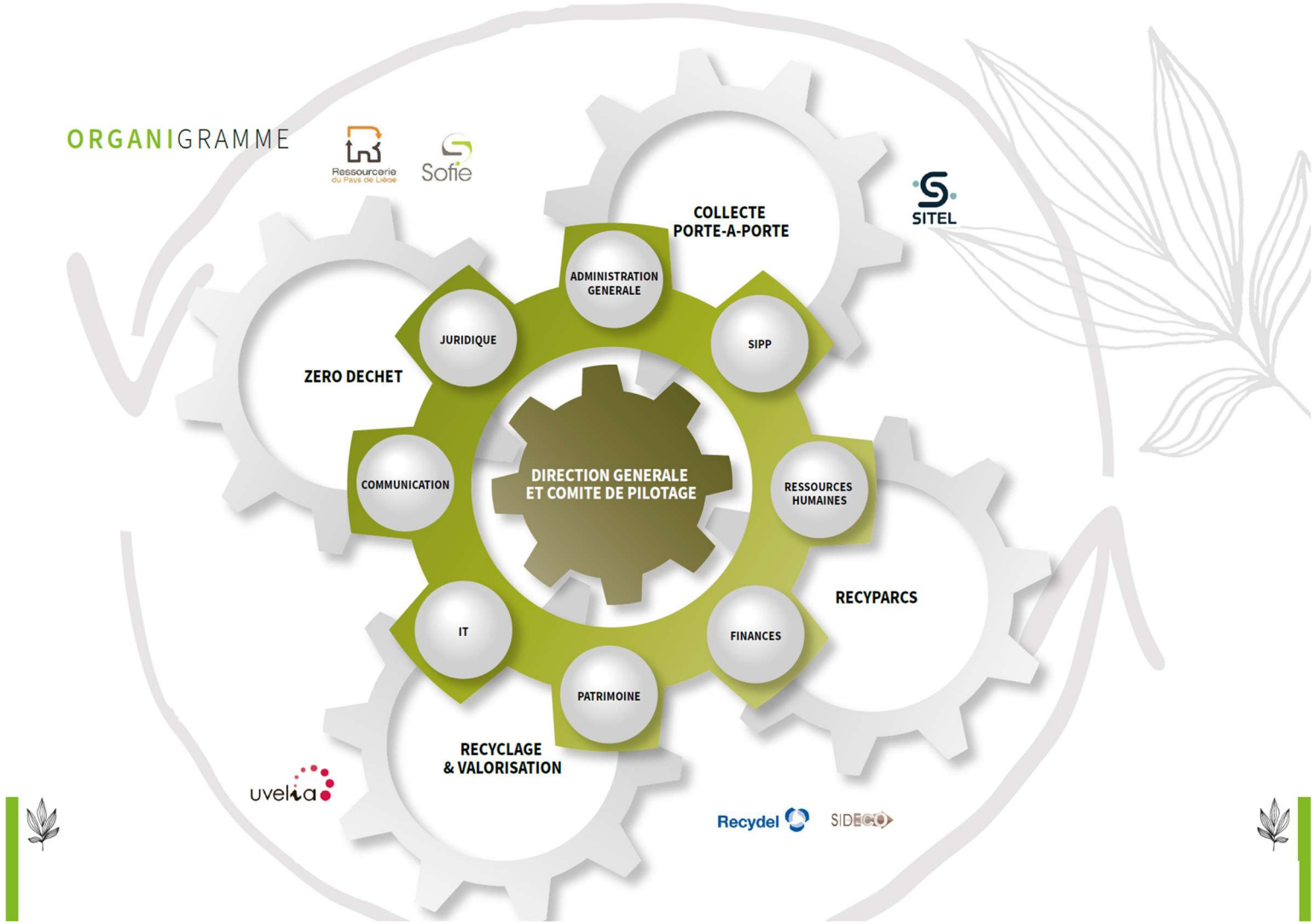


I.5. Nos équipes

Les services apportés par INTRADEL aux Communes et aux citoyens le sont grâce à nos nombreux collaborateurs, à leur expertise et leur enthousiasme à œuvrer chaque jour pour une meilleure gestion de nos déchets.

Nos équipes se répartissent en 3 groupes : les équipes « Support », les équipes « Opérationnelles » et les Filiales.

a. <u>Notre organigramme</u>



b. <u>Nos équipes « Support »</u>

L'administration générale ✓ Assistance au management et coordination du système de management. ✓ Secrétariat des instances. ✓ Gestion du courrier, de la documentation et des archives.	**Les collaborateurs** ✓ Recrutements. ✓ Administration du personnel. ✓ Formation et développement des collaborateurs. ✓ Suivi des processus RH.
La conformité légale ✓ Encadrement des différentes activités de l'Intercommunale, dont les marchés publics. ✓ Relais des Conseils de l'Intercommunale dans les différents contentieux judiciaires. ✓ Veille législative.	**La communication** ✓ Communication interne. ✓ Production des supports de communication pour la promotion des projets. ✓ Communication institutionnelle.
Le SIPP ✓ Veille à la sécurité et au bien-être du personnel.	**L'informatique** ✓ Gestion et maintenance du hardware/software. ✓ Gestion des communications, téléphoniques et informatiques. ✓ Helpdesk informatique. ✓ Protection de nos acquis informatiques.
Le patrimoine ✓ Gestion immobilière. ✓ Exécution des nouveaux projets. ✓ Maintenance des infrastructures.	**La maitrise économique** ✓ Gestion de la comptabilité. ✓ Elaboration des budgets. ✓ Reporting financier. ✓ Contrôle.

c. Nos équipes « Opérationnelles »

Le Zéro Déchet ✓ Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions de réduction de la production de déchets. ✓ Accompagnement des Communes ZD. ✓ Formations et animations au Zéro Déchet. ✓ Visites de nos installations.	**Les recyparcs** ✓ 49 recyparcs. ✓ Collecte sélective de plus de 30 fractions différentes. ✓ Relais de l'Intercommunale auprès de la population.
Les biocentres ✓ Collecte des déchets verts. ✓ Centre de transbordement de déchets. ✓ Traitement des déchets verts (compost, biomasse décorative et énergie) et post-traitement des digestats de l'UBDO. ✓ Vente des productions.	**La collecte au porte-à-porte** ✓ Collecte des déchets ménagers devant les habitations et dans les points d'apport volontaire. ✓ Call-center & accueil des visiteurs.

d. Nos filiales

SOFIE (Société coopérative) ✓ Collecte, tri, démantèlement, reconditionnement et revente de déchets d'équipements électriques et électroniques. ✓ Collecte de déchets verts.	**La Ressourcerie du Pays de Liège** (Société coopérative) ✓ Collecte non destructrice et tri des encombrants et DEEE. ✓ Vente d'objets de seconde main. ✓ Entretien des recyparcs.
SITEL ✓ Réception, tri et mise à balle des PMC.	**RECYDEL** ✓ Tri et démantèlement des DEEE.
UVELIA ✓ Unité de biométhanisation : traitement des déchets organiques et production d'énergie. ✓ Unité de valorisation énergétique : traitement des déchets ménagers résiduels et production d'énergie. ✓ Centre d'enfouissement technique.	**SIDECO** ✓ Gestion du centre d'enfouissement technique de Sprimont. ✓ Post-gestion des sites de Rossart et Heure-le-Romain.

I.6. Notre gouvernance

Afin d'assurer notre gestion, au-delà de la Direction et des collaborateurs, nous disposons d'un Conseil d'administration, d'un Bureau exécutif, d'un Comité d'audit et d'un Comité de rémunération. Renouvelés en 2019, ils sont en place jusqu'en 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Willy DEMEYER, Président
Virginie DEFRANG-FIRKET, Vice-présidente
Fabien BELTRAN
Marc FOCCROULLE
Roger FRANSSEN
Pierre GEORIS
Franco IANIERI
Françoise NEURAY
Christophe KERSTEENS
Nathalie LEVEQUE
François MATTINA
Martial MULLENDERS
Alain DELCHEF
poste vacant
Serge CAPPA
Guy DUBOIS
Marc MAGNERY
Mauro LENZINI
Ernur COLAK
Audun BROUNS

LE BUREAU EXÉCUTIF

Willy DEMEYER, Président
Virginie DEFRANG-FIRKET, Vice-présidente
Marc FOCCROULLE
Serge CAPPA
Audun BROUNS

LE COMITÉ D'AUDIT

Franco IANIERI[2], Président
Fabien BELTRAN
Roger FRANSSEN
Nathalie LEVEQUE
Martial MULLENDERS

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Pierre GEORIS, Président
Fabien BELTRAN
Guy DUBOIS
Christophe KERSTEENS

[2]Membre du Comité d'audit disposant d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

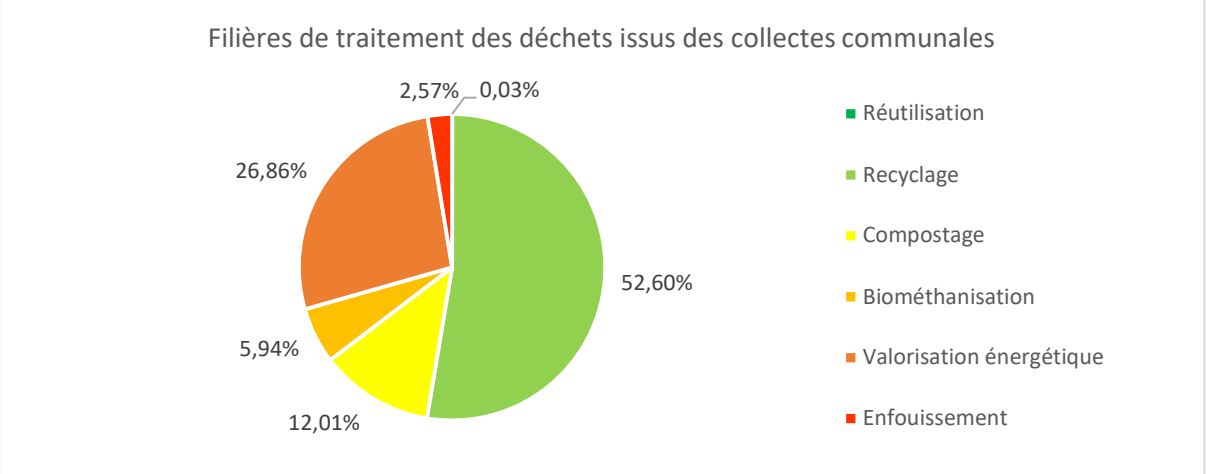
II. LE BILAN DE NOS ACTIVITES

II.1. En un clin d'œil[3]

Objectifs à l'horizon 2025		Résultats 2022	Résultats 2023
Objectif de réduction des déchets			
Quantité totale de déchets ménagers[4]	476 kg/hab.	486 kg/hab.[5]	487 kg/hab.
Quantités de déchets ménagers résiduels	121 kg/hab.	120 kg/hab.	116 kg/hab.
Quantité de déchets organiques	34 kg/hab.	27,4 kg/hab.	29,5 kg/hab.
Objectif d'amélioration du recyclage des déchets			
Taux de recyclage[6]	72 %	70,28 %	70,54 %
Objectif d'amélioration de la valorisation des déchets			
Taux de recyclage-valorisation	97 %	96 %	96 %
Production électrique	230.000 MWh	231.500 MWh	170.308 MWh soit la consommation moyenne de 38.765 ménages
Objectif de réduction du résidu ultime enfoui			
Taux d'enfouissement	3 %	4 %	4 %

Objectifs à l'horizon 2025		Résultats 2022	Résultats 2023
Communes adhérant à nos collectes rationalisées	63	57	60
Citoyens desservis par nos collectes rationalisées	767.000	705.000	735.385

Données			
Collaborateurs (ETP)	-	318	308
Population desservie	-	1.038.000 hab.	1.042.000 hab.



[3] Résultats calculés sur base des quantités collectées des 72 communes de la zone INTRADEL
[4] Total des collectes : porte-à-porte, recyparcs, biocentres et Ressourcerie
[5] Ce chiffre diffère de celui du rapport d'activités 2022 (469 kg/an), car les quantités de déchets verts des biocentres n'avaient pas été comptabilisées (17 kg/an).
[6] Les taux de recyclage, recyclage + valorisation et enfouissement sont calculés sur base des quantités totales de déchets (citoyens et professionnels).

II.2. Nos outils de prévention

II.2.1. Le Zéro Déchet

Le développement d'une politique « Zéro Déchet » locale et volontariste est pleinement justifié par une triple nécessité : réduire l'impact environnemental des citoyens, réduire le coût de traitement des déchets à charge de nos Communes associées et offrir aux ménages une piste d'économie dans la gestion de leur budget quotidien.

Pour ce faire, notre département « ZD » l'élabore et la met en œuvre, dans les axes directeurs définis par la Région wallonne.

a. Le Zéro Déchet : un travail de terrain au quotidien

Changer nos habitudes, nos gestes en matière de tri et de réduction des déchets prend du temps et nécessite un travail de sensibilisation permanent et de proximité. Ce travail est pris en charge par nos animateurs et formatrices.

b. Les actions ZD pour le compte de nos Communes

En 2023, quatre actions locales ZD ont été menées pour le compte de nos Communes.

1. *Campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire via des ateliers pratiques d'initiation à la conservation des aliments*

15 à 20 kg, c'est la quantité de denrées alimentaires que chaque citoyen gaspille par an en Belgique. Le gaspillage alimentaire est lourd de conséquences, pour l'environnement mais également pour le budget des familles où il représente une perte de 174 € par an par personne.

Vu la hausse des prix de l'énergie vécue en 2023, il était important de proposer une action ZD qui permette aux familles de réduire leurs dépenses pour se nourrir en limitant le gaspillage alimentaire.



Dans cette optique, nous avons organisé des ateliers ayant pour focus « Comment bien conserver les aliments, les différentes techniques de conservation, la bonne gestion du frigo, les dates de péremption, … ». Des fiches (recettes, méthodes de conservation…) ont été distribuées aux participants afin de poursuivre cette sensibilisation une fois les ateliers terminés. Cette action nous a permis de sensibiliser 1.267 personnes.

2. *Campagne de sensibilisation au ZD – focus réemploi/réparation – à destination des écoles primaires*



Apprendre aux enfants à réparer, donner, upcycler…. dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.
C'est dans cet objectif qu'a été distribué aux enfants de l'enseignement fondamental un livret proposant des activités ludiques axées sur la thématique du réemploi/réparation, accompagné d'un dossier pédagogique afin de permettre aux professeurs de l'intégrer dans le programme d'éducation.

Lancée en novembre 2023 dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets afin d'améliorer la communication de ce projet et le faire connaître au plus grand nombre, 58.000 livrets ont ainsi été distribués dans 366 écoles primaires au cours de cette campagne.

3. « Jamais sans ma gourde ! » : sensibilisation à l'utilisation de l'eau du robinet

Outre ses avantages environnementaux, boire l'eau du robinet permet à chaque consommateur d'économiser plus de 300€ par an !

En 2022, nous avions mené une campagne de sensibilisation à l'eau du robinet via notre bar à eau. En 2023, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, ce ne sont pas moins de 2.271 primes pour l'achat de gourdes que nous avons octroyées aux familles ayant suivi le parcours de sensibilisation sur notre site web, pour un montant total de plus de 25.000€.



4. Campagne de sensibilisation au ZD dans la salle de bain : prime à l'achat d'objets ZD

Privilégier le réutilisable à la place du jetable dans la salle de bain permet de réduire également de manière significative ses déchets tout en évitant de contaminer les stations de traitement des eaux avec des lingettes à usage unique encore trop souvent jetées dans les toilettes.

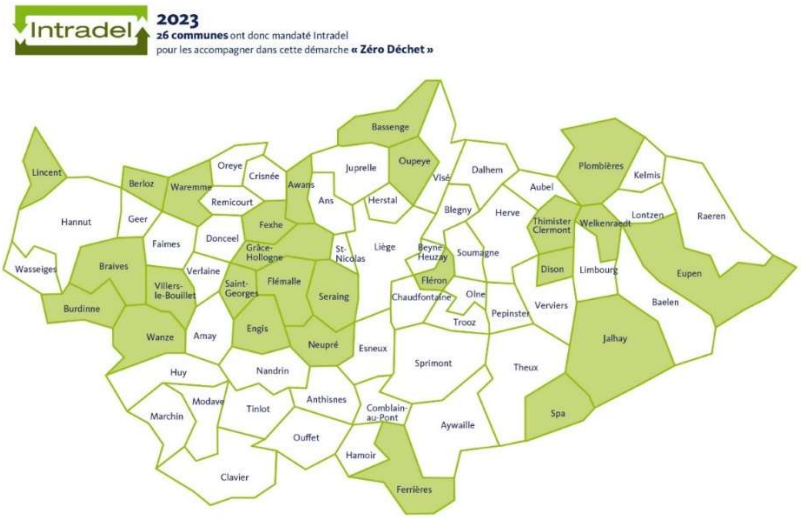
Cette campagne de sensibilisation a abordé autant les solutions ZD pour l'hygiène masculine que féminine : lingettes démaquillantes réutilisables, shampoings solides, oriculis[7], sacs à savon, serviettes hygiéniques réutilisables, cups menstruelles…. Traduite en un parcours web de sensibilisation, elle se concrétisait par l'octroi d'une prime à l'achat d'objets d'hygiène.



[7] Cure-oreille

c. L'accompagnement des Communes Zéro Déchet

En vue de soutenir nos Communes associées, nous les accompagnons depuis 2020 dans leur démarche ZD. Sur base d'un diagnostic territorial, les Communes participantes ont défini un plan d'actions reprenant diverses actions d'éco-exemplarité, assorties d'actions à destination de différents public cibles (ménages, écoles, commerces, CPAS). En 2023, 26 communes (2 de plus qu'en 2022) étaient inscrites dans cette démarche.



d. Notre « Jardin Ressources »

Jardin pédagogique situé à Grâce-Hollogne, son objectif est de sensibiliser les citoyens aux pratiques ZD au jardin, à la récupération et au réemploi. 574 citoyens y ont gratuitement bénéficié de conseils au travers de 31 ateliers et animations proposés par l'équipe du Jardin Ressources.

e. Le réemploi : tout profit pour les associations locales et d'aide sociale et l'environnement

En 2023, 9.515 jouets et 900 vélos ont été récoltés au profit d'associations locales et d'aide sociale.

f. Indicateurs de performance

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Nombre de personnes ayant visité nos installations	650	1.900	2.650
Nombre d'adultes sensibilisés au travers d'animations, formations et ateliers	4.750	5.000	4.200
Nombre d'enfants sensibilisés au travers d'animations dans les écoles et plaines de vacances	12.000	12.800	10.200
Nombre d'animations réalisées	558	711	557
Nombre de formations réalisées	10	13	11

II.2.2. SOFIE

Notre filiale SOFIE assure la revalorisation d'électroménagers, soit pour le compte de clients, soit en vue d'être conditionnés et revendus en seconde main.

SOFIE sélectionne le matériel potentiellement réparable parmi les DEEE déposés dans les recyparcs, chez les détaillants ou à son siège d'exploitation de Grâce-Hollogne. Les appareils sont ensuite revalorisés et contrôlés puis revendus, assortis d'une garantie d'un an et du label « Electro-REV », soit au R-SHOP *Country,* le magasin propre à SOFIE, soit au R-SHOP *City,* le grand magasin de seconde main de La Ressourcerie du Pays de Liège. La remise sur le marché de ces appareils reconditionnés représente 178 tonnes de DEEE qui ne sont pas devenus des déchets.

Lancée comme piste de diversification à l'été 2019, l'activité de réparation d'électroménagers en panne pour les particuliers poursuit son développement. Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'est accru, atteignant 96.118 € contre 83.486 € l'année précédente.

SOFIE matérialise aussi l'implication sociétale de notre Intercommunale. Agrée comme entreprise sociale, une cinquantaine de travailleurs en difficulté sur le marché du travail y ont retrouvé un emploi.

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Nombre de gros électroménagers reconditionnés et revendus	3.465	3.123	3.215
Nombre de petits électroménagers reconditionnés et revendus	1.320	1.157	1.228
Nombre d'appareils en panne réparés pour des clients	/	926	1.114
Tonnes de DEEE enlevés via Recupel	/	678	693

II.2.3. La Ressourcerie - La Matériotek

La Ressourcerie du Pays de Liège réalise la collecte à domicile des encombrants. Non destructrice, elle permet ainsi de revendre les objets récoltés au sein des R-SHOP, ou, pour ceux qui ne sont plus récupérables, de les démanteler, les trier et les proposer au sein de la Matériotek. Sorte de banque de matériel de seconde main offrant une large gamme de produits bruts pouvant être utilisés pour bricoler, construire, rénover… (planches, panneaux, métal, clous, vis, clenches, tuyau, PVC, portes, vis, matériel de jardinage…), ce « Brico de seconde main » constitue un pas supplémentaire dans la mise en œuvre de l'économie circulaire.

Lancée en 2019, la collecte d'objets réutilisables au sein des recyparcs était en œuvre au sein de 13 recyparcs.

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Quantités d'encombrants collectés à domicile (tonnes)	5.983	5.610	5.215
Quantités d'encombrants récupérées au sein des recyparcs (tonnes)	/	139	130
Nombre d'enlèvements effectués	37.150	32.073	30.559
Quantités revendues à la Matériotek (tonnes)	37,3	54,2	116,7
Quantités revendues au R-SHOP à Liège (tonnes)	/	/	257,7

2023 a connu une véritable révolution numérique au niveau du fonctionnement des services de la Ressourcerie. Un nouveau logiciel de prise de rendez-vous a été créé pour le call center. Il a été construit

en liaison avec un logiciel assurant la réalisation des tournées. En parallèle, les ordres de mission sur papier ont été remplacés par la mise en place de tablettes numériques dans chaque véhicule.

Fin 2023, la Ressourcerie comptait 66 travailleurs, dont 85% en insertion.

II.2.4. La sensibilisation en interne

En 2020, l'écoteam d'INTRADEL est née. Composée de membres des différents départements, elle sensibilise le personnel aux bonnes pratiques environnementales, avec un accent sur le Zéro Déchet.

En 2023, elle a organisé plusieurs ateliers sur le temps de midi : semis de plantes associées et présentation de l'application Permacopines®[8], conservation des aliments avec un focus sur la pasteurisation et la lactofermentation, création de cadeaux et de décorations de Noël Zéro Déchet, apéro de Noël Zéro Déchet.

Dorénavant, les boissons offertes lors des formations seront plus durables. Enfin, l'écoteam a organisé une collecte de sang pour la Croix-Rouge.

[8] https://www.permacopines.be/

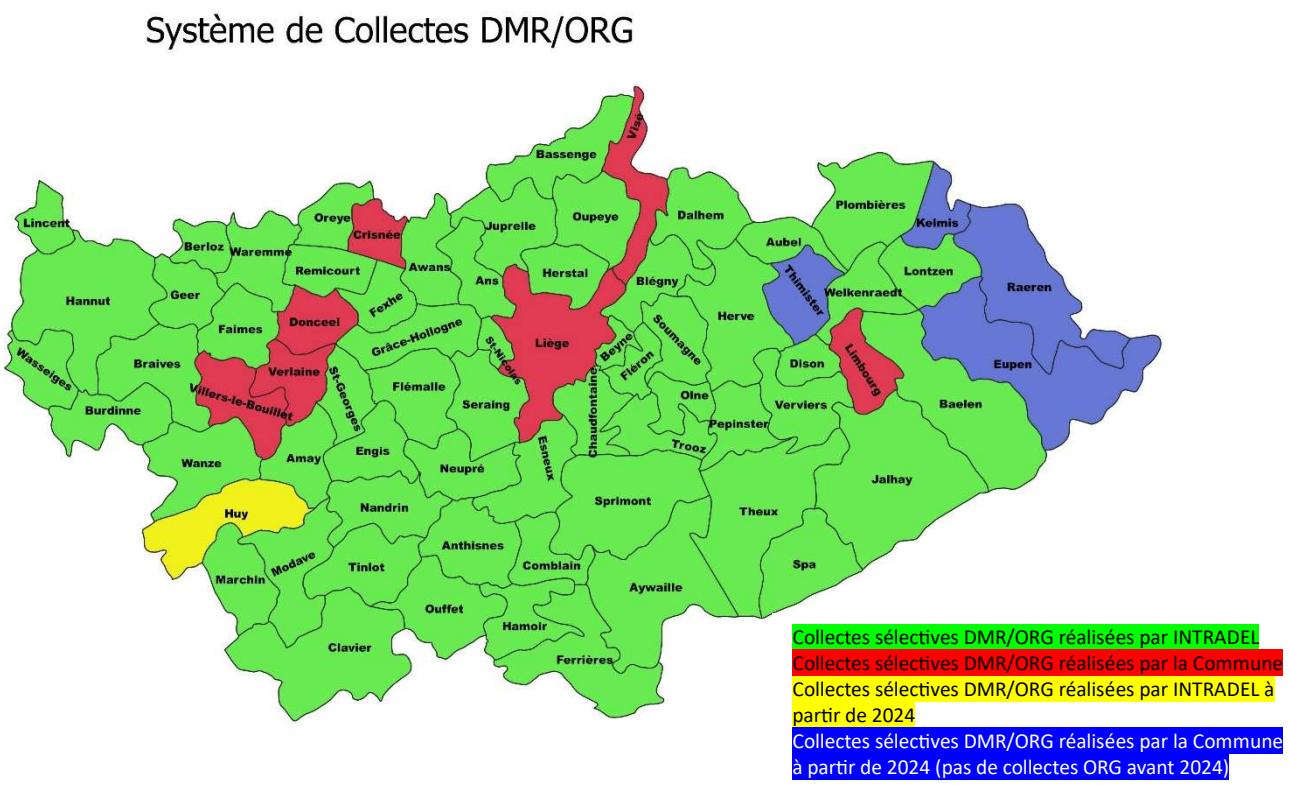
II.3. Nos outils de collecte

II.3.1. La collecte en porte-à-porte

Par l'intermédiaire de nos sous-traitants, nous assurons la collecte en voirie, en conteneur individuel, en sac, en vrac ou via des points d'apport volontaire :

- sur l'ensemble du territoire, des PMC, des papiers-cartons et du verre ;
- au sein des Communes nous ayant donné délégation pour ce faire, des déchets ménagers résiduels et des déchets organiques.

a. L'adhésion de nouvelles communes

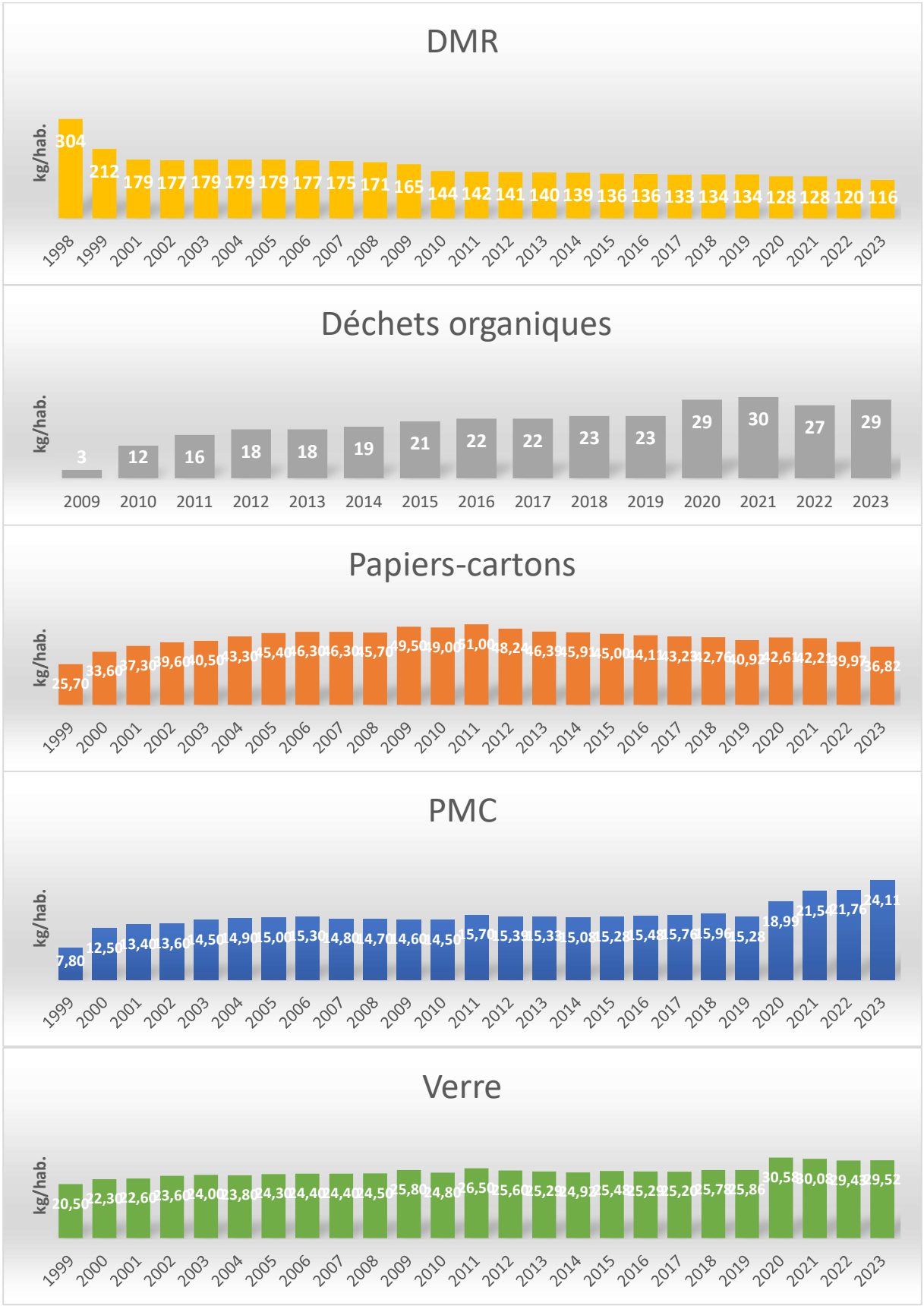


Depuis le 1er janvier 2023, les communes de Pepinster, Theux et Lontzen sont desservies par nos collectes sélectives conjointes d'organiques et déchets ménagers résiduels en double conteneurs. Et depuis ce 1er janvier 2024, les habitants de la Ville de Huy en bénéficient également, ce qui porte à 757.000 le nombre d'habitants desservis. Elles satisfont ainsi à l'obligation d'assurer le tri sélectif des déchets organiques en vue de leur valorisation, réglementairement obligatoire depuis ce 1er janvier 2024.

La mise en place de cette obligation n'a pas entraîné de changement majeur pour la grande majorité de nos Communes associées, la plupart ayant déjà mis en place une collecte séparée des déchets organiques biodégradables pour les ménages. Cette obligation de tri des déchets organiques est également d'application pour les professionnels, y compris les indépendants.

b. La collecte sélective en voirie

Evolution des quantités de déchets collectés en voirie, par fraction, en kg par habitant des 72 communes de la zone INTRADEL

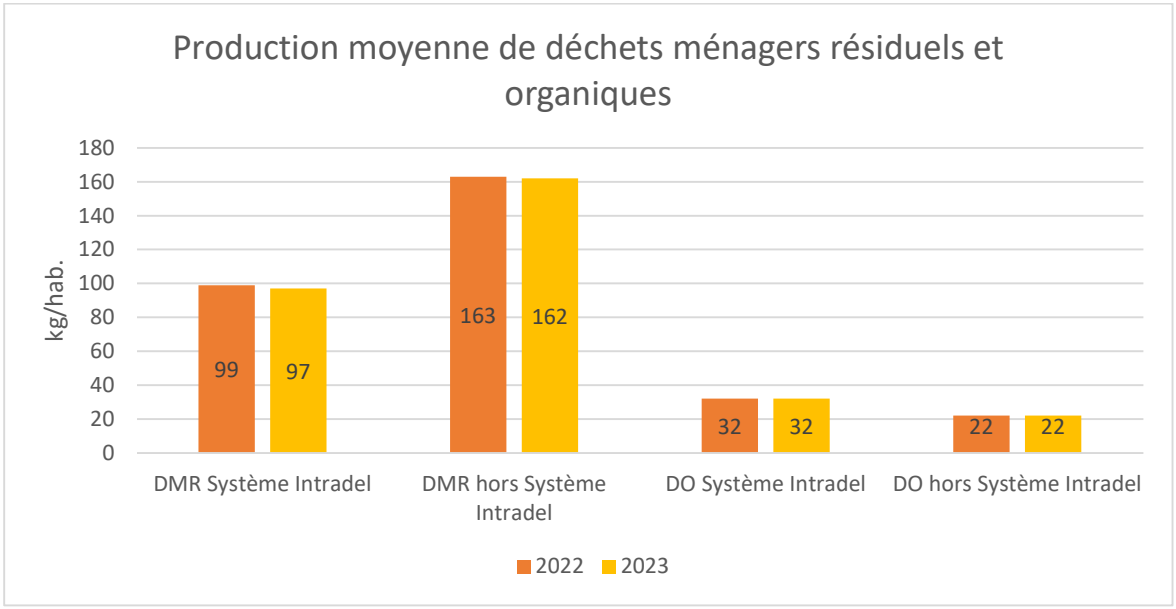


La baisse constante des quantités de papier-cartons collectés depuis une dizaine d'années peut être attribuée à plusieurs facteurs dont, notamment, les changements dans les habitudes de consommation et la sensibilisation à la réduction des déchets. Avec l'avènement du numérique et des technologies, de nombreuses informations et documents qui étaient traditionnellement imprimés sur du papier sont désormais consultés en ligne.

Depuis 2019, INTRADEL et FOST PLUS ont élargi le contenu du sac PMC afin de recycler encore plus de déchets. Les quantités collectées ont progressé en conséquence. L'année 2023 a été marquée par une augmentation notable de ces quantités, en lien notamment avec la fin de la collecte séparée des films souples, repris dans le sac bleu depuis le 1er janvier 2023. Ces PMC sont à présent triés dans le nouveau centre de tri SITEL à Engis.

Les quantités collectées de verre sont stables depuis l'augmentation connue lors du Covid.

La baisse des quantités de DMR collectés se poursuit, grâce à l'augmentation des filières de collecte sélective et aux actions de sensibilisation au Zéro Déchet organisées par l'Intercommunale et ses Communes associées. On observe par ailleurs que la quantité de DMR produits par les citoyens est moindre lorsqu'ils sont desservis par notre système de collectes sélectives conjointes d'organiques et de déchets ménagers résiduels en double conteneurs, ce qui nous renforce dans la pertinence de ce choix.



c. Le contrôle sur le terrain

De la qualité de la fraction collectée dépend l'utilisation qui peut en être faite. Les déchets organiques n'y font pas exception. Il est primordial d'éviter leur pollution par des déchets d'autres natures si nous voulons pouvoir les valoriser, en agriculture notamment.



Afin de nous assurer de la qualité de cette fraction, une équipe de surveillants de collecte arpente le territoire desservi. Pourvus de modes de transport de mobilité douce (vélos, trottinettes) et des moyens informatiques les plus modernes, ils effectuent les contrôles de qualité des déchets présentés à la collecte. La qualité de plus de 56.000 conteneurs de déchets organiques a ainsi pu être contrôlée. Les surveillants de collecte réalisent également un contrôle de la qualité des déchets organiques qui sont déposés dans les points d'apports volontaires prévus à cet effet.

d. Les points d'apports volontaires (PAV) : l'avenir de la collecte en voirie ?

Initialement consacrés à la collecte du verre, nous avons procédé à l'implantation de nos premiers points d'apport volontaire de déchets ménagers résiduels dès 2010 lors du développement de nos collectes conjointes de déchets organiques et résiduels sur les territoires où la typologie de l'habitat rendait difficile l'ajout d'un deuxième conteneur, le conteneur domestique étant alors dédié à la collecte des déchets organiques.

Nous nous sommes prioritairement attachés à les équiper de système de pesée fiable (2013). Depuis, ils n'ont cessé de confirmer leur utilité et la réflexion s'est poursuivie, améliorant et diversifiant notre réseau, qui compte aujourd'hui 197 conteneurs collectifs enterrés à déchets ménagers résiduels.
En parallèle, une partie du réseau de bulles à verre a été remplacé par des modèles enterrés (850 bulles).

Dernièrement, afin de répondre favorablement aux demandes croissantes de nos Communes associées de mettre en place un schéma alternatif de collecte en conteneurs enterrés des fractions « organiques » et « papiers-cartons » aux endroits où ceux-ci amènent une valeur ajoutée par rapport à la collecte traditionnelle en porte-à-porte, un vadémécum « *Points d'Apport Volontaire* », qui reprend l'ensemble des informations nécessaires relatives à l'implantation de ces conteneurs collectifs enterrés a été établi. Ce document, très complet, leur permettra d'appréhender l'ensemble des aspects à évaluer lors de l'implantation de points d'apports volontaires sur leur territoire.

e. L'adoption de nouveaux schémas de collecte et lancement du nouveau marché

L'année 2023 a été marquée par une vaste réflexion, en collaboration avec nos Communes associées, sur l'évolution de notre schéma de collecte. Elle s'est concrétisée par l'adoption d'un nouveau schéma, différencié selon la densité de l'habitat, et qui sera mis en place le 1er janvier 2025.

f. Le suivi administratif

Assurer la collecte des déchets de 750.000 personnes nécessite un indispensable suivi administratif. Accueillir les citoyens, assurer le suivi de leurs demandes et réclamations, que ce soit au siège, par téléphone ou par courriel est notre quotidien. En 2023, ce sont ainsi 79.500 appels et plus de 40.000 mails qui ont été traités.

Nos équipes effectuent le suivi des conteneurs, permettant à nos Communes associées de tarifier leur utilisation à qui de droit, et veillent à la pleine disponibilité des conteneurs. En 2023, 76.300 formulaires d'emménagement/déménagement ont ainsi été traités.

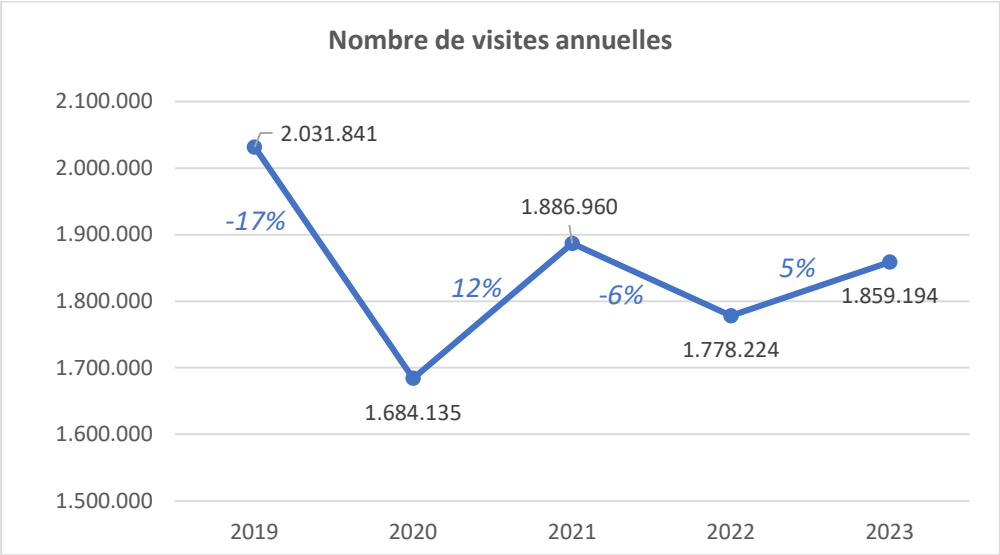
g. La propreté publique

La propreté publique est une de nos préoccupations quotidiennes. Si l'enfouissement des conteneurs est une des réponses aux dépôts clandestins aux alentours des bulles, la sensibilisation des utilisateurs reste nécessaire.



II.3.2. Nos recyparcs

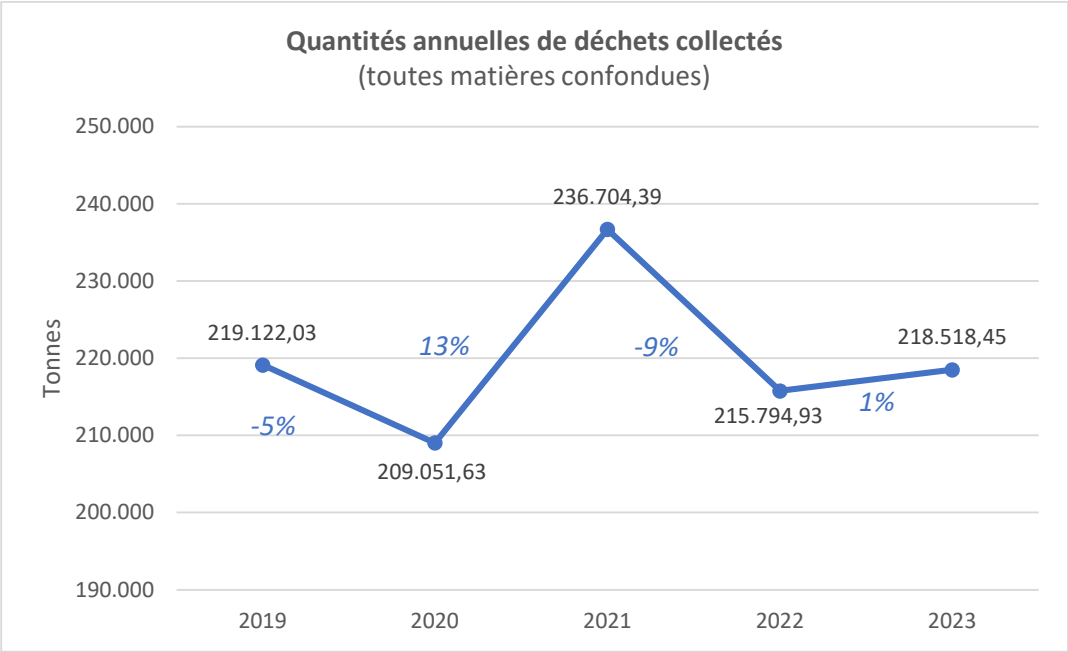
a. La fréquentation



On observe une croissance de 5% des visites par rapport à 2022. Celle-ci pourrait s'expliquer par la reprise de la consommation des ménages en 2023.

b. Les quantités

Les années 2020 et 2021 ayant été marquées par les conséquences de situations exceptionnelles (crise sanitaire et inondations), la comparaison des quantités 2023 gagne à être faite avec les deux années d'activité « normale » antérieures, à savoir 2019 et 2022. D'une manière globale, on peut constater une certaine stabilité des tonnages collectés.



L'analyse de l'évolution des tonnages des fractions collectées dans le tableau prend dès lors également les données depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023		
DECHETS	Quantité (t)	Quantité (t)	Quantité (t)	Quantité (t)	Quantité (t)	%	D%2023-22
FRACTIONS RECYCLEES OU VALORISEES							
Inertes	82.509,24	86.387,50	95.065,97	87.456,16	81.270,14	37,19%	-7,07%
Déchets verts	38.993,60	28.945,80	38.237,12	30.325,41	35.391,27	16,20%	16,71%
Encombrants combustibles	33.054,98	32.722,92	36.435,30	34.207,29	34.395,19	15,74%	0,55%
Bois	27.099,75	27.324,90	29.652,98	27.315,69	28.394,77	12,99%	3,95%
Métaux	6.823,92	6.845,61	7.009,02	6.479,23	6.758,11	3,09%	4,30%
Papiers-cartons	6.873,76	5.444,19	5.807,24	5.654,06	5.603,62	2,56%	-0,89%
DEEE	5.510,84	5.423,28	5.345,08	5.154,82	5.044,53	2,31%	-2,14%
Plâtre	-	-	-	1.422,06	2.761,34	1,26%	94,18%
DSM	2.081,15	1.848,85	1.817,77	1.604,19	1.860,63	0,85%	15,99%
Plastique Dur et PVC (mixte)	765,12	847,68	963,78	941,25	1.071,16	0,49%	13,80%
Pneus	682,64	583,65	804,27	816,16	814,29	0,37%	-0,23%
PVC	405,44	383,63	411,11	399,48	413,50	0,19%	3,51%
Huiles végétales	364,02	386,40	376,62	371,12	358,18	0,16%	-3,49%
Matelas	-	-	2,10	28,11	342,85	0,16%	1119,66%
Textiles	366,49	272,27	313,97	304,59	318,43	0,15%	4,55%
Frigolite	173,56	155,22	209,79	188,60	189,65	0,09%	0,55%
Huiles moteur	200,36	177,94	190,98	170,44	187,77	0,09%	10,17%
Réutilisables	-	-	30,56	138,62	130,02	0,06%	-6,20%
Piles	63,09	61,75	70,98	65,78	72,93	0,03%	10,88%
Graisses végétales	51,18	44,72	57,86	56,62	55,63	0,03%	-1,75%
Verre Plat	60,44	30,64	48,29	51,22	23,47	0,01%	-54,18%
Verre Coloré	924,87	500,78	354,81	227,11	18,32	0,01%	-91,93%
Verre Blanc	979,60	555,07	368,89	239,27	16,17	0,01%	-93,24%
Bouchons en liège	7,87	4,42	8,91	6,64	6,44	0,00%	-3,13%
Film Plastique	102,54	20,90	-	-	-	0,00%	0,00%
Pots de fleurs	150,87	24,54	-	-	-	0,00%	0,00%
TOTAL fractions recyclées ou valorisées	208.245,31	198.992,65	223.583,39	203.623,91	205.498,39	94,04%	0,92%
FRACTIONS ENFOUIES EN CET							
Encombrants non combustibles	8.488,40	8.223,62	10.577,82	9.681,34	10.436,32	4,78%	7,80%
Asbeste-ciment	2.388,32	1.835,36	2.543,18	2.489,68	2.583,74	1,18%	3,78%
TOTAL des fractions enfouies en CET	10.876,72	10.058,98	13.121,00	12.171,02	13.020,06	5,96%	6,98%
TOTAL GENERAL	219.122,03	209.051,63	236.704,39	215.794,93	218.518,45	100,00%	1,26%

Huit fractions représentent 95% des tonnages collectés (inertes recyclés, déchets verts, encombrants combustibles, bois, encombrants non combustibles, métaux, papiers-cartons, DEEE).

Les quantités de déchets encombrants combustibles sont stables (+0,5%), malgré la sortie progressive des matelas sur tous les recyparcs à partir de 2023 (340 tonnes). L'extension de la collecte sélective du plastique dur et du réutilisable sur de nouveaux recyparcs est prévue en 2024.

L'augmentation des quantités d'encombrants non combustibles (+8%), de même ampleur que la diminution enregistrée en 2022, mène les tonnages à un niveau équivalent à ceux de 2021, malgré la sortie progressive à partir de mars 2022 du plâtre sur 29 recyparcs (+1.300 tonnes, +94% en 2023). L'extension de la collecte sélective du plâtre sur l'ensemble du réseau des recyparcs est prévue en 2024, celle du verre plat en 2025.

La tendance baissière attendue sur les quantités d'encombrants collectés n'a pas eu lieu. La baisse du coût de l'énergie, ainsi que celle du prix des matières premières et des matériaux de construction sur 2023, peuvent justifier une reprise de la consommation et des travaux de rénovation, générant plus de déchets de ce type.

L'augmentation sensible des quantités de déchets verts (+17%) est très certainement la conséquence des conditions climatiques plus tempérées qu'en 2022, année marquée par une importante sécheresse.

En ce qui concerne les fractions mineures (qui représentent 1% ou moins du tonnage global), les évolutions notables sont les suivantes :

- Les tonnages d'asbeste-ciment enregistrent une augmentation de 4% en 2023. La réflexion sur la gestion de cette fraction particulièrement sensible pour la santé et l'environnement a mené à la fixation d'une nouvelle règle d'emballage de ces déchets à partir du 1er janvier 2024 dans le but de limiter le risque d'exposition aux déchets amiantés de notre personnel, des citoyens et de l'environnement. Cette mesure entend également restreindre les apports qui ne seraient pas issus de l'activité normale d'un ménage.
- Les DSM observent une augmentation importante de +16% par rapport à l'année précédente. Ces petits déchets toxiques produits au sein des ménages nécessitent une prise en charge et un traitement coûteux spécifique en raison de leur composition pouvant constituer un risque pour l'homme et l'environnement. Ici aussi, il ne nous revient pas d'assumer le traitement de déchets qui ne seraient pas issus de l'activité normale des ménages. Aussi, un quota de 20 pots de peinture par ménage par an est d'application depuis ce 1er janvier 2024.
- L'augmentation des quantités de piles collectées (+11%) pourrait s'expliquer en partie par la communication faite par Bebat faisant des recyparcs le canal de collecte principal et à privilégier pour les piles et batteries des ménages, ainsi que par l'électrification progressive d'un nombre grandissant d'objets du quotidien.
- La diminution significative des quantités de verre blanc et coloré s'explique par le retrait progressif des bulles à verre des recyparcs, aujourd'hui finalisé.

En marge de la collecte permanente d'objets réutilisables en place sur 13 recyparcs en 2023 (et 19 en avril 2024), les collectes saisonnières de vélos et de jouets récoltent toujours un franc succès.

c. Les événements significatifs

La panne informatique subie fin mars a eu des répercussions sur le fonctionnement des recyparcs jusque fin décembre : identification des usagers, enregistrement des apports, enlèvements de conteneurs et accès aux informations pouvant être diffusées aux citoyens.

d. Les nouveautés

1. Collecte sélective des matelas dans 49 recyparcs

La filière de recyclage des différentes matières composant les matelas (tissus, mousse, plastique, métal) présente un avantage environnemental non négligeable par rapport à la valorisation énergétique. Elle permet également d'éviter des opérations énergivores telles que le broyage des déchets et contribue à soulager la réduction de l'épuisement des matières premières.
La mise en place de cette collecte sélective permet de libérer de l'espace dans les conteneurs des encombrants, améliorant les conditions d'exploitation des recyparcs et le niveau de satisfaction des usagers, et réduit indirectement le risque de dépôts sauvages.

2. Amélioration et rénovation du réseau de recyparcs

D'importants travaux de rénovation ont eu lieu dans les recyparcs de Raeren, Comblain-au-Pont et Chaudfontaine afin d'améliorer l'accueil des usagers, les performances énergétiques des bâtiments et le bien-être de nos collaborateurs.

Les travaux de remplacement des bâtiments sur les recyparcs de Flémalle 1, Spa et Aywaille ont débuté en 2024 et devraient être finalisés d'ici à la fin de l'année.

Les études pour le remplacement/extension des locaux des recyparcs de Glain et Sart-Moray se poursuivent en 2024. Le début des travaux est estimé à fin 2025.

Un projet d'isolation et d'installation de panneaux photovoltaïques touchant 25 sites est également en phase d'étude. Cela permettra en outre de rationaliser les consommations de ces bâtiments tout en auto-consommant de l'énergie solaire. Le projet devrait être mis en œuvre en 2025 et vise à réduire de 30% les consommations électriques des recyparcs.

3. Focus « sécurité »

L'actualisation des manuels et instructions « sécurité » permet d'augmenter le bien-être et la sécurité de notre personnel et de réduire le risque d'accidents de travail.

4. Transport en propre des grands conteneurs

A partir du 1e janvier 2025, nous assurerons en propre une partie du transport des grands conteneurs (12 recyparcs). Ce projet devrait nous permettre notamment d'en améliorer l'impact environnemental grâce à l'optimisation des itinéraires ainsi qu'à la localisation centrale du lieu de dépôt des camions porte-conteneurs (zoning des Plénesses, Dison). Deux véhicules « propres » seront en outre intégrés à la flotte.

e. <u>Les actions de communication</u>

Les actions de communication visent à informer les citoyens des évolutions des règles de tri dans les recyparcs, à faciliter (par une meilleure communication sur site) le travail des écoguides et à mettre, par l'intermédiaire d'une campagne globale (Copidec), leur travail en valeur.

Campagne « 8 ça suffit » de soutien (Radio, presse, digital) à l'occasion du passage de 13 à 8 m³ de quota de déchets verts

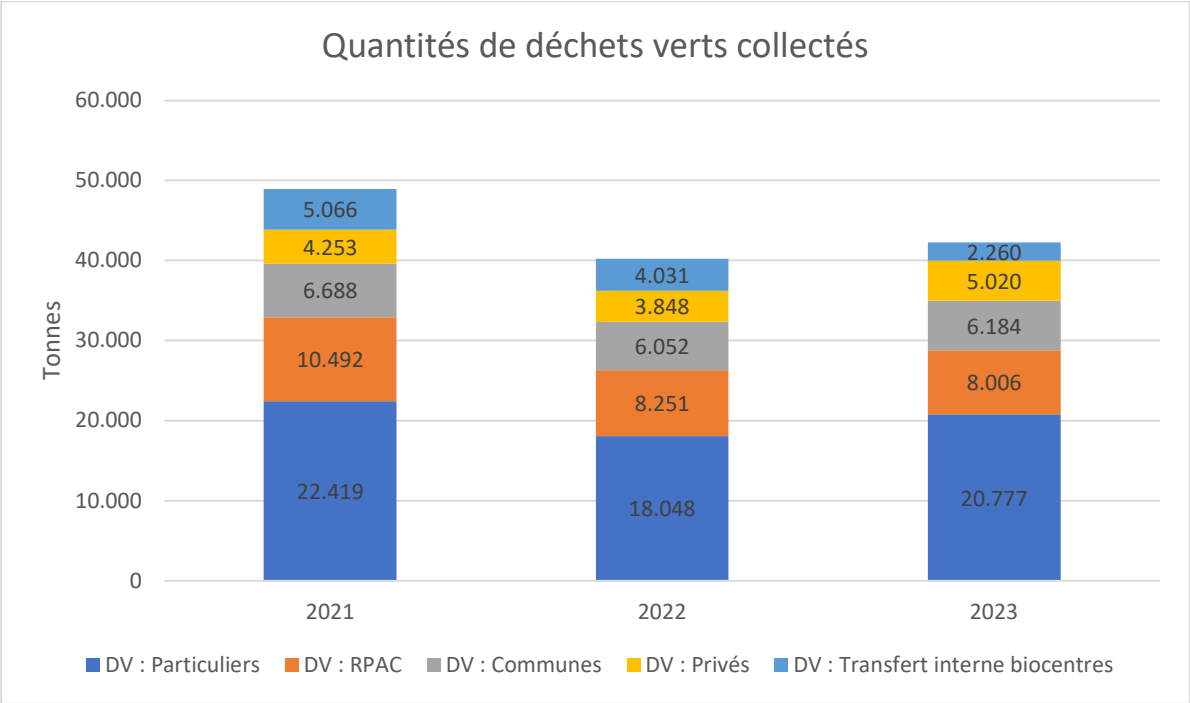


Campagne (avec la Copidec) sur le rôle (le métier) de l'écoguide

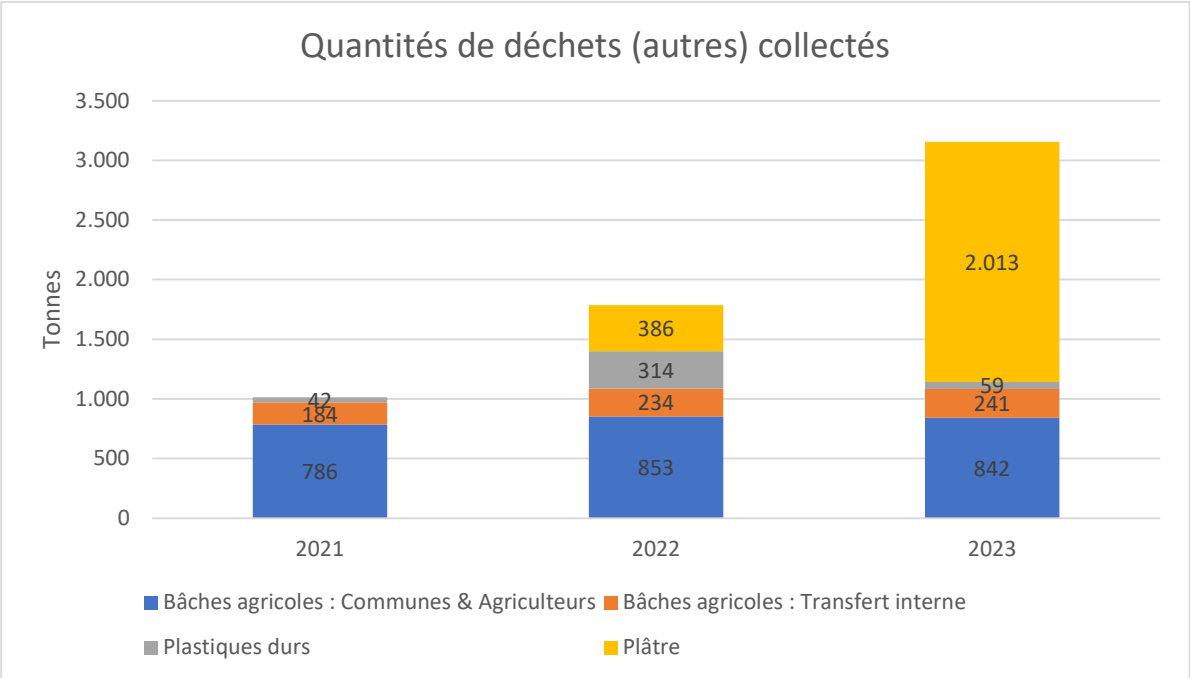


II.3.3. Nos biocentres

a. Le biocentre de Grâce-Hollogne

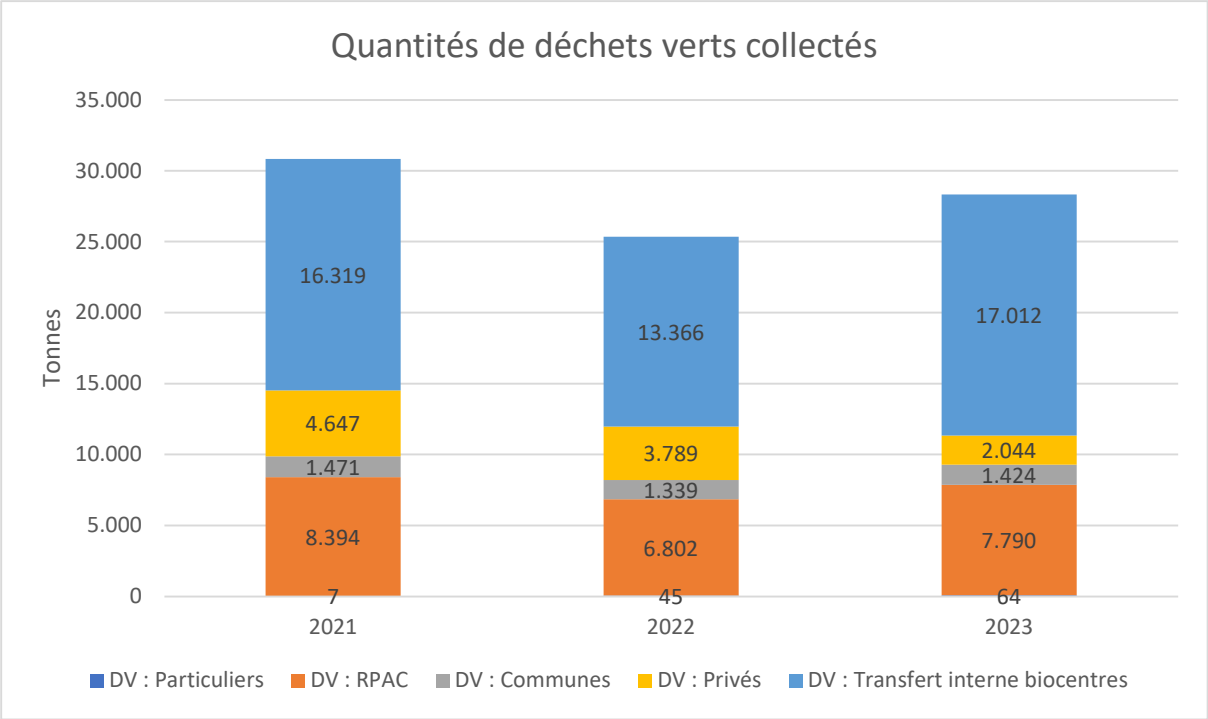


Le total des déchets verts (hors transferts internes) acheminés en 2023 a augmenté de 11,15 % par rapport à 2022. Les quantités collectées de déchets verts sont étroitement influencées par la météo. L'année 2023 a été plus humide que 2022, impactant les tonnages collectés.

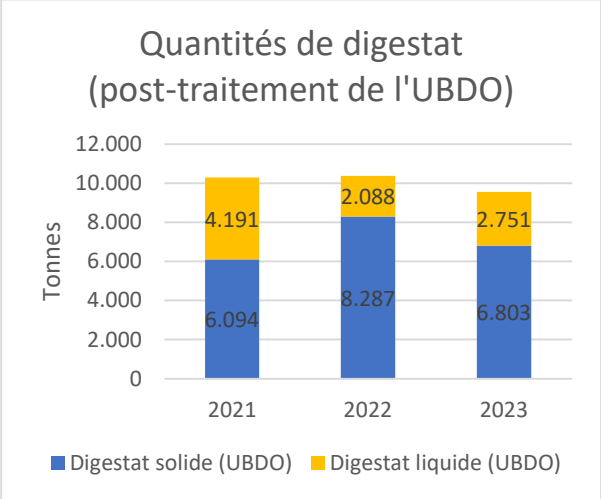


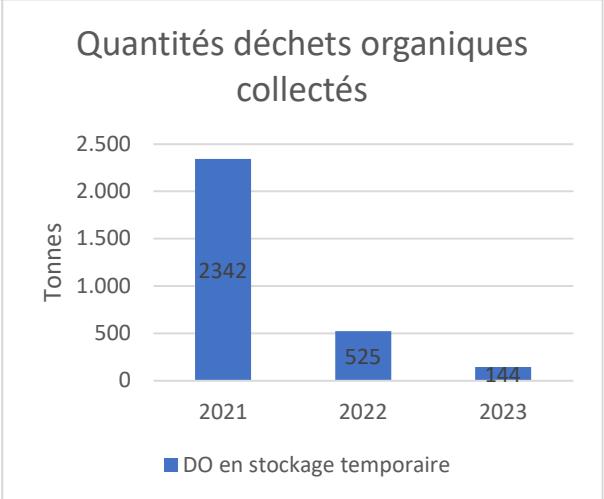
La collecte du plâtre s'est accentuée en 2023, les quantités ont largement augmenté. Ces matières sont regroupées au biocentre de Grâce-Hollogne afin d'optimiser l'impact logistique de cette collecte. En effet, le regroupement de matières permet de réaliser des transports de plus grands volumes vers le site final de traitement.

b. Le biocentre de Lixhe



Le total des déchets verts (hors transferts internes) acheminés en 2023 a augmenté de 4,33 % par rapport à 2022, suite à une météo plus humide.

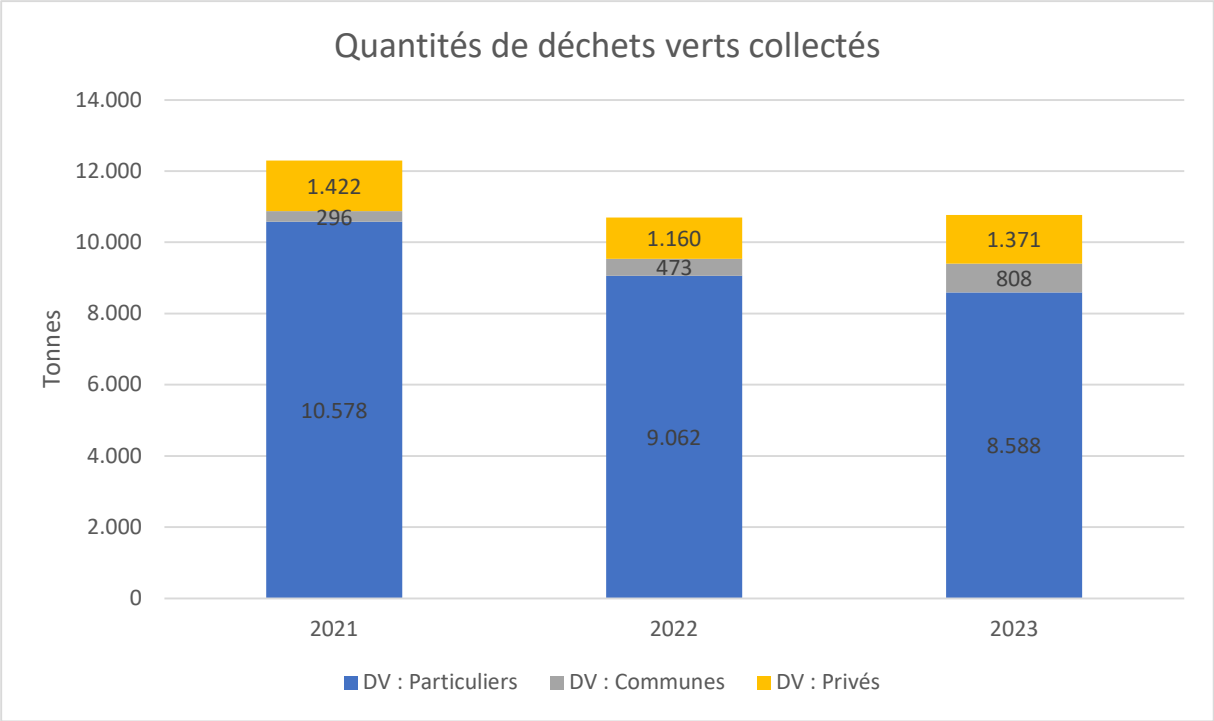




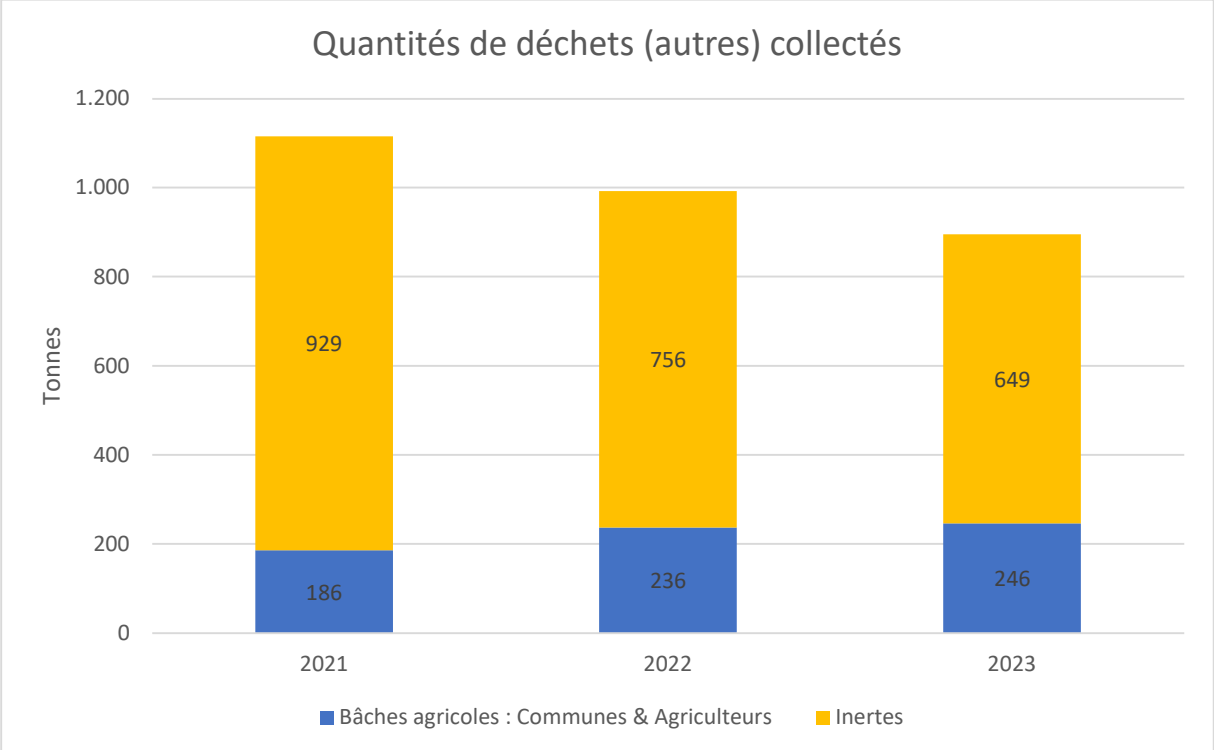
Les quantités traitées de digestat sont relativement stables d'année en année. Nous distinguons le digestat sec, qui a subi une phase de séchage à l'unité de biométhanisation, du digestat liquide qui est directement pompé des digesteurs.

Nous ne compostons plus de déchets organiques au biocentre de Lixhe depuis 2022. Les déchets organiques transitent par le site uniquement lors d'arrêt de l'unité de biométhanisation. Ils sont stockés dans l'attente de la relance de l'unité, vers laquelle ils sont alors réorientés pour traitement.

c. Le biocentre de Soumagne



Le total des déchets verts acheminés en 2023 est stable par rapport à 2022.



II.4. Nos outils de traitement

II.4.1. Nos outils de recyclage (valorisation matières)

II.4.1.1. SITEL - Centre de tri des PMC

L'ancienne ligne de tri de Seraing a été définitivement mise à l'arrêt le 30 décembre 2022. Suite au retard de mise en service du nouveau centre de tri d'Engis, les PMC ont dû être déviés vers d'autres centres de tri partenaires durant une partie de l'année 2023.

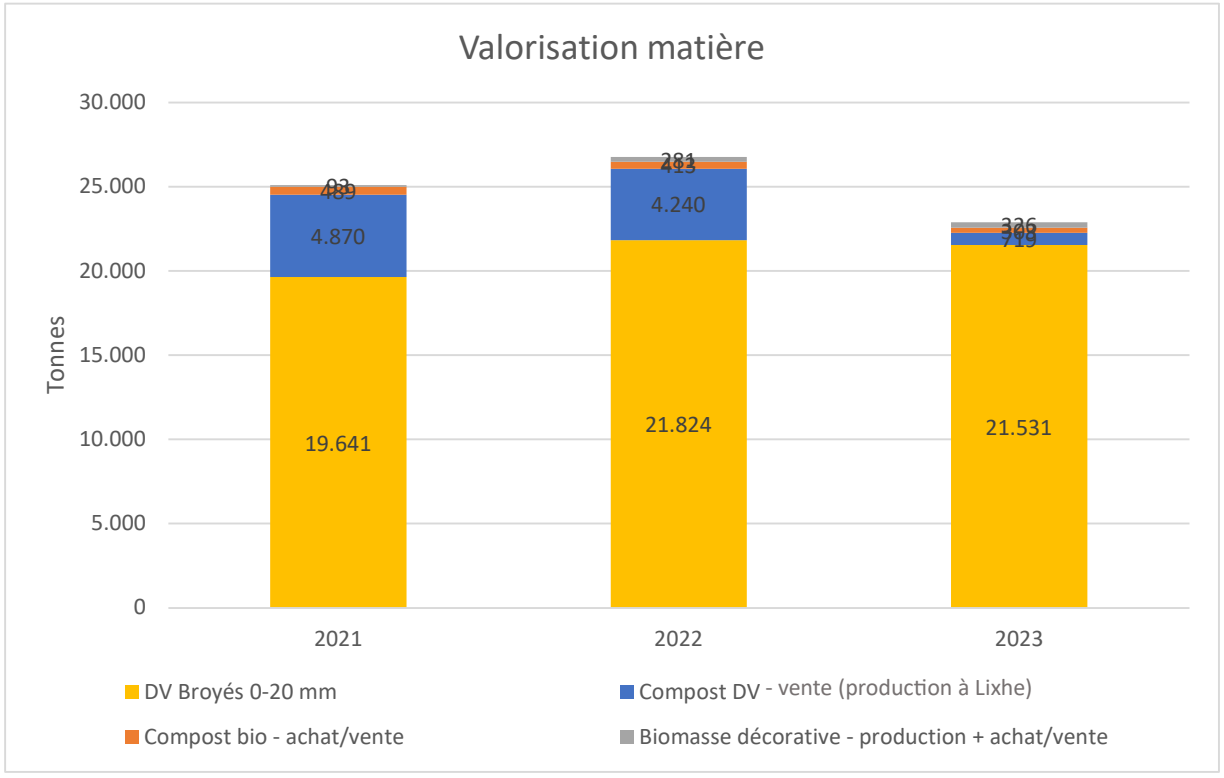
Le nouveau centre de tri d'Engis a été mis en service le 14 mars 2023 et est progressivement monté en régime jusqu'à pouvoir prendre en charge la totalité du PMC collecté sur la zone INTRADEL à partir du mois de juin 2023. Tenant compte du retard de mise en service, l'objectif était d'accueillir environ 23.300 tonnes de PMC en 2023. Au final, environ 22.000 tonnes ont été réceptionnées, soit 6% de moins que l'objectif.

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la mise en service de ce nouvel outil.

II.4.1.2. Nos biocentres - Compostage et BRF

a. Le biocentre de Grâce-Hollogne

Au niveau de la valorisation de matières, le biocentre de Grâce-Hollogne sous-traite une grande partie du traitement. En effet, la fraction fine des déchets verts broyés et criblés sont compostés via sous-traitance.
Nous produisons et vendons de la biomasse décorative. Nous vendons également du compost produit au biocentre de Lixhe ainsi que du compost bio (acheté).



Vente des matières	2021	2022	2023
Compostage sous-traité			
Déchets verts broyés 0-20 mm[9] (tonnes)	19.641	21.824	21.531
Ventes de matière			
Compostage à Lixhe et revente à Grâce-Hollogne			
Compost DV – Communes (tonnes)	214	37	24
Compost DV – Particuliers (tonnes)	106	377	291
Compost DV – Privés (tonnes)	161	729	404
Compost DV – Agriculteurs (tonnes)	4.390	3.097	-
Compost DV - en sac (nombre de sacs)	1.481	2.369	1.661
Compost acheté et revendu			
Compost bio (tonnes)	489	413	303
Biomasse décorative - production + achat/vente			
Biomasse décorative (tonnes)	93	281	326

Les ventes de compost en vrac ont diminué. En effet, afin de développer notre activité de production de biomasse énergie sur le biocentre de Grâce-Hollogne, nous avons supprimé le compostage sur le site pour disposer de surfaces supplémentaires. Le compostage n'étant plus effectué qu'au biocentre de Lixhe, nos clients privés se rendent directement sur le site de Lixhe.

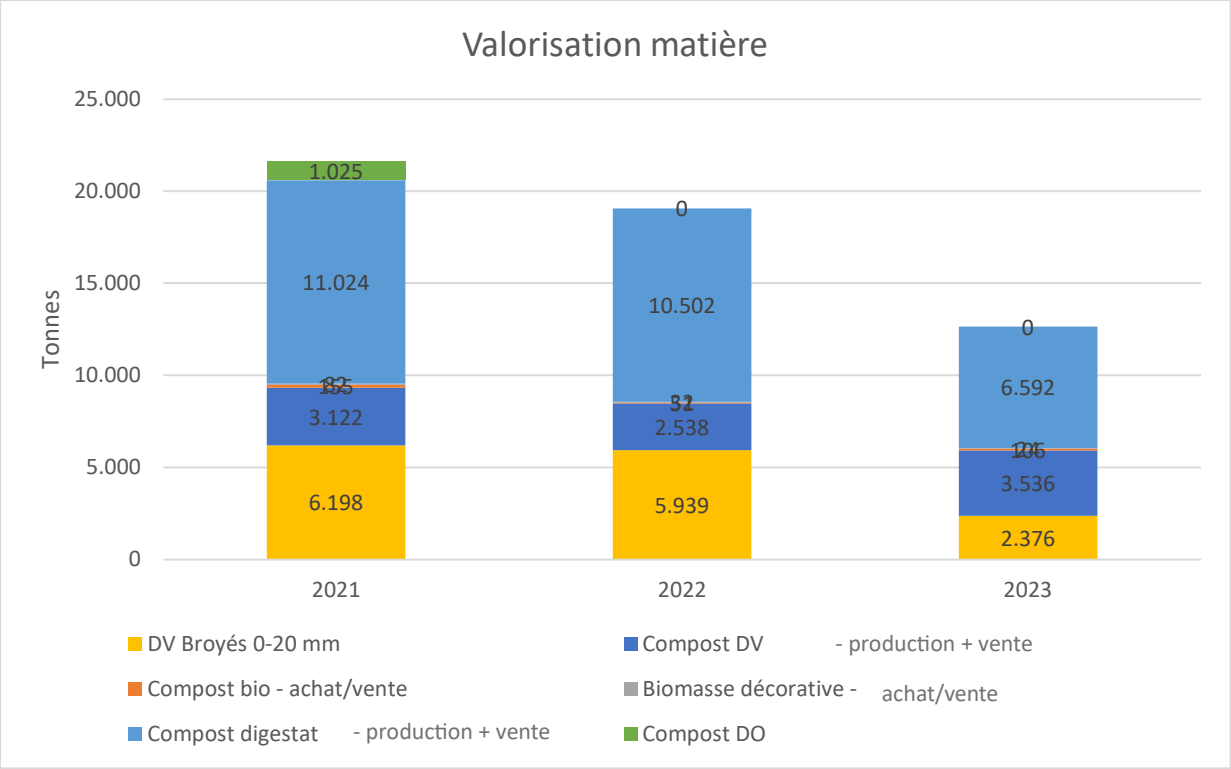
b. Le biocentre de Lixhe

En termes de valorisation de matières, les activités du biocentre de Lixhe se concentrent sur :

- le compostage de déchets verts ;
- le compostage de digestat issu de l'unité de biométhanisation ;
- la fourniture de structurant pour la biométhanisation (déchets verts broyés 0-20 mm) ;
- l'achat et la vente de biomasse décorative et de compost bio.

A Lixhe, la vente ne se fait qu'aux professionnels (communes, privés et agriculteurs).
Depuis 2022, nous n'y compostons plus de déchets organiques.

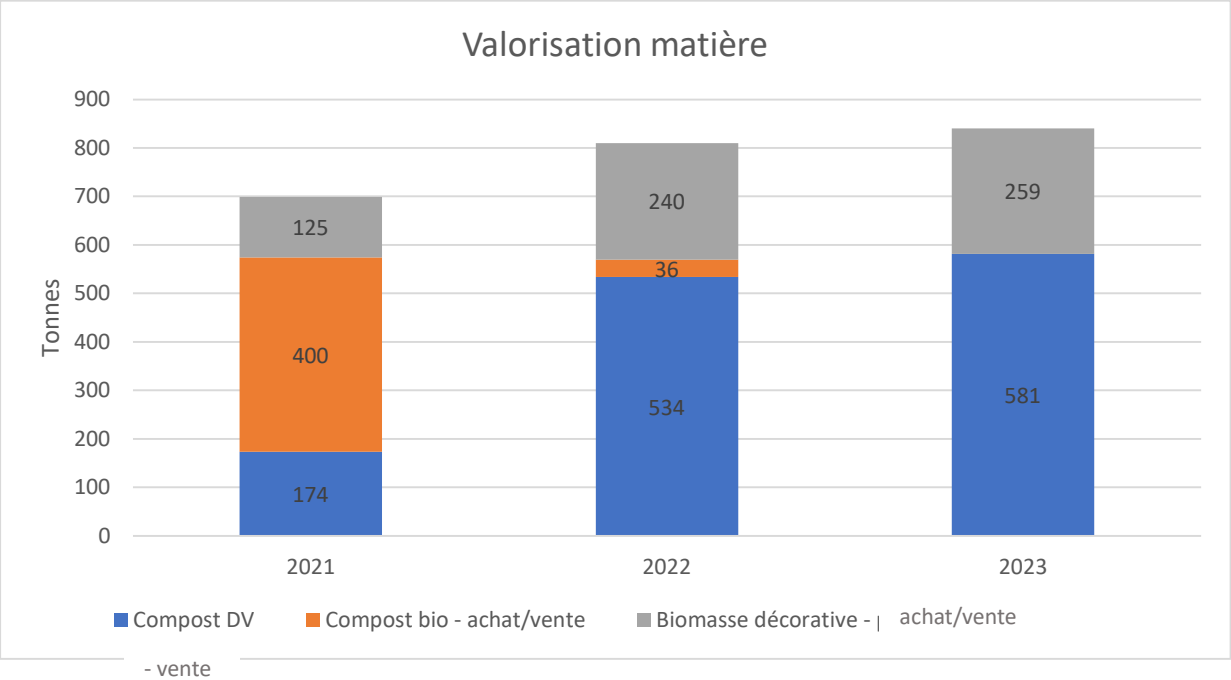
[9] Les déchets verts sont broyés au biocentre de Grâce-Hollogne, puis revendus à un sous-traitant qui assure le compostage.



On remarque une diminution globale des tonnages en sortie. En 2023, nous avons adopté une stratégie commerciale différente où nous stockons la matière afin de la vendre lorsque la demande est présente. Auparavant, l'objectif était d'évacuer un maximum de matières pour conserver une dalle de compostage aérée.

c. <u>Le biocentre de Soumagne</u>

Rien n'est produit au biocentre de Soumagne, nous y vendons uniquement du compost et de la biomasse décorative.

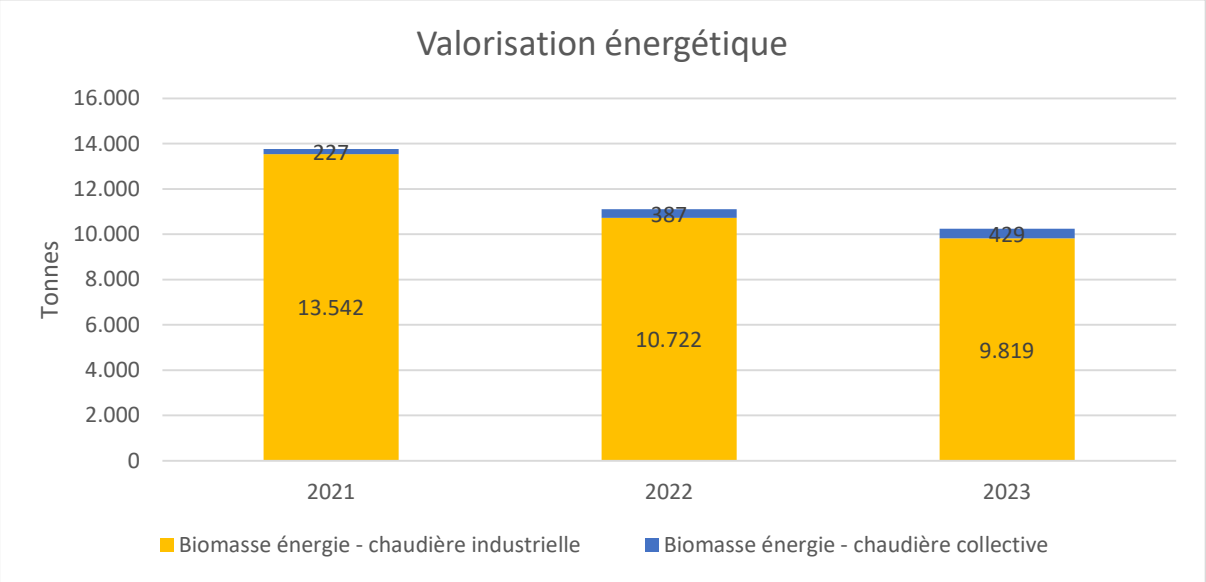


II.4.2. Nos outils de valorisation énergie

II.4.2.1. Nos biocentres - Biomasse énergétique

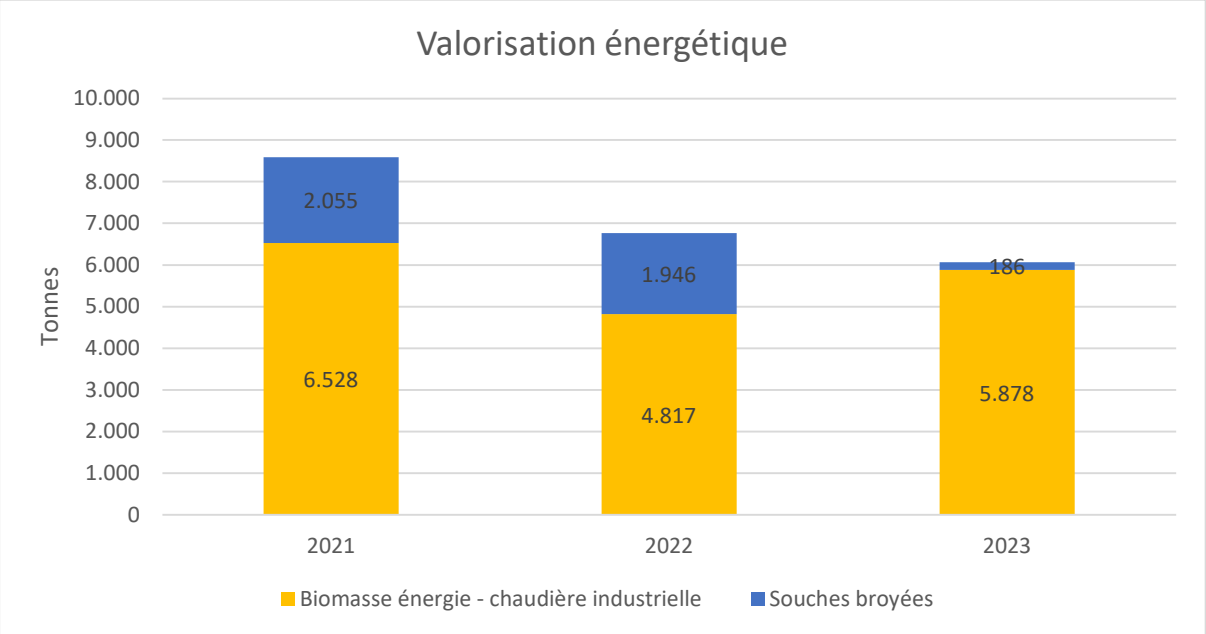
a. Le biocentre de Grâce-Hollogne

En termes de valorisation énergétique, le biocentre de Grâce-Hollogne produit de la « biomasse énergie » pour des chaudières industrielles et collectives. Les quantités produites pour chaudières collectives ont légèrement augmenté en 2023. Nous espérons poursuivre cette augmentation en 2024.



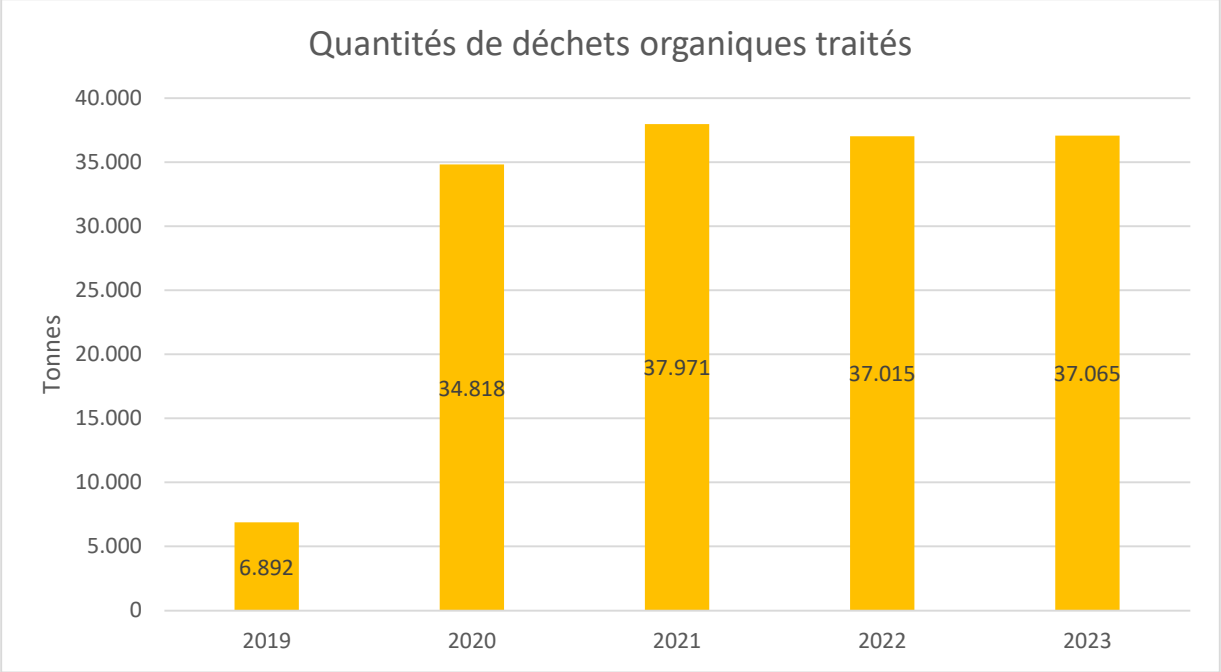
b. Le biocentre de Lixhe

En termes de valorisation énergétique, les activités du biocentre de Lixhe se concentrent sur la production et la vente de biomasse énergie pour des chaudières industrielles et le broyage des souches dont le traitement est sous-traité.



II.4.2.2. Notre unité de biométhanisation

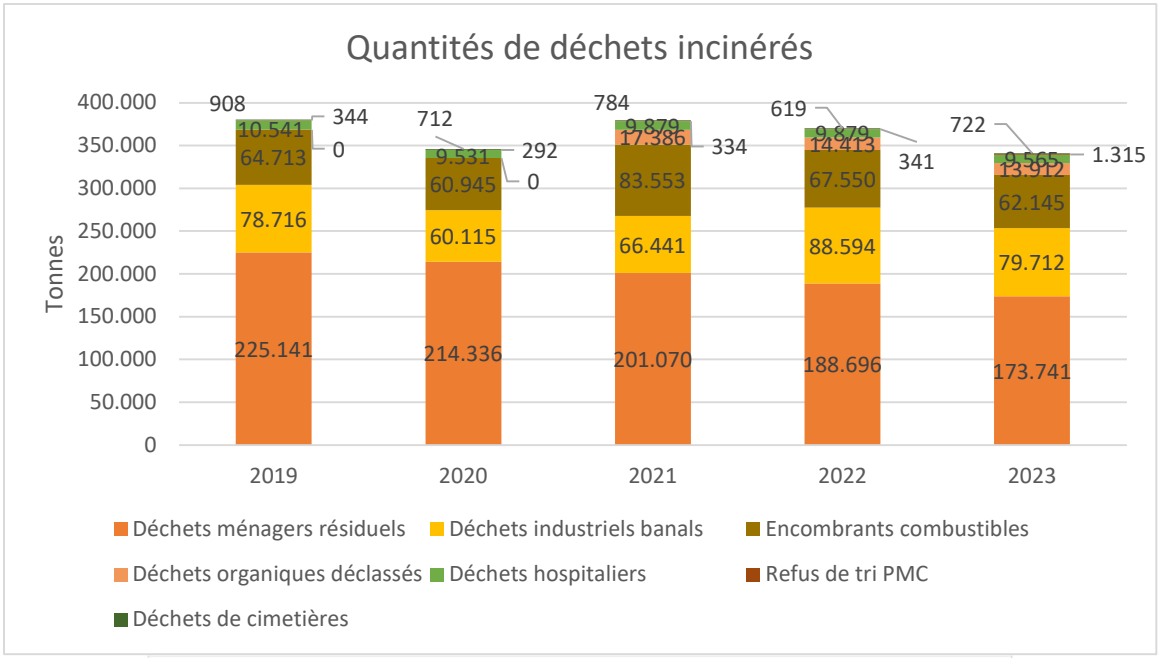
Notre unité de biométhanisation traite les déchets organiques collectés au sein de nos Communes associées mais également en provenance de l'InBW.

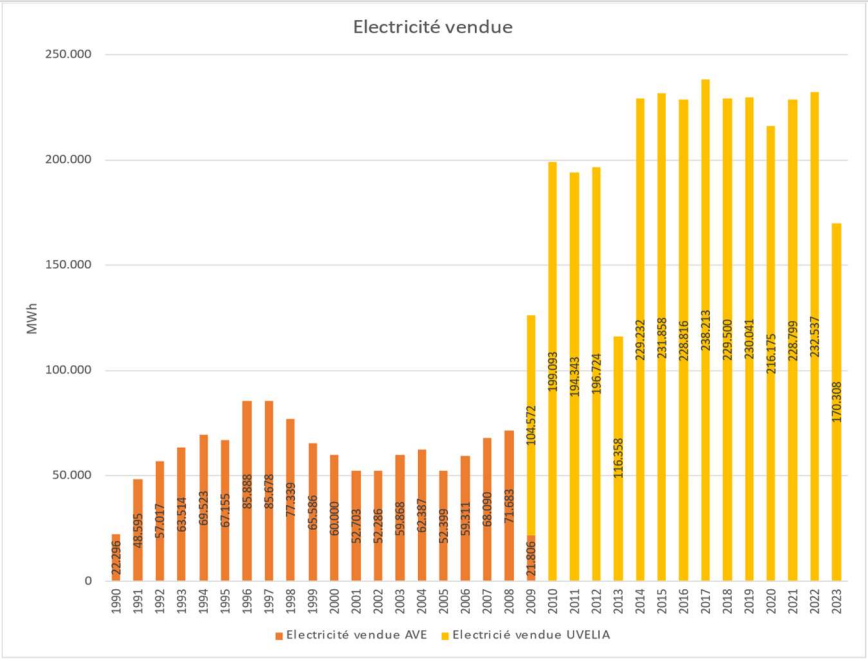


En 2023, la biométhanisation de ces 37.065 tonnes de déchets a produit 3.281.905 Nm³ de biogaz, valorisé dans deux moteurs à gaz générant de l'électricité (6.537 MWh) et de la chaleur (4.734 MWh), et 9.554 tonnes de digestat, transformé en amendement agricole au biocentre de Lixhe.

Même si la situation s'améliore depuis le retrait des langes de la poubelle organique, 27 % d'indésirables restent présents dans les quantités collectées, essentiellement des plastiques et déchets issus de la salle de bain.

II.4.2.3. Notre unité de valorisation énergétique





La valorisation des 341.112 tonnes de déchets non recyclables nous a permis d'injecter sur le réseau 170.308 MWh d'électricité (décompte fait de l'autoconsommation d'UVELIA, de la consommation des locaux sociaux d'INTRADEL et des prélèvements sur le réseau). La baisse de production est due à l'avarie du ventilateur de la ligne 1 et à son arrêt pendant plusieurs semaines.

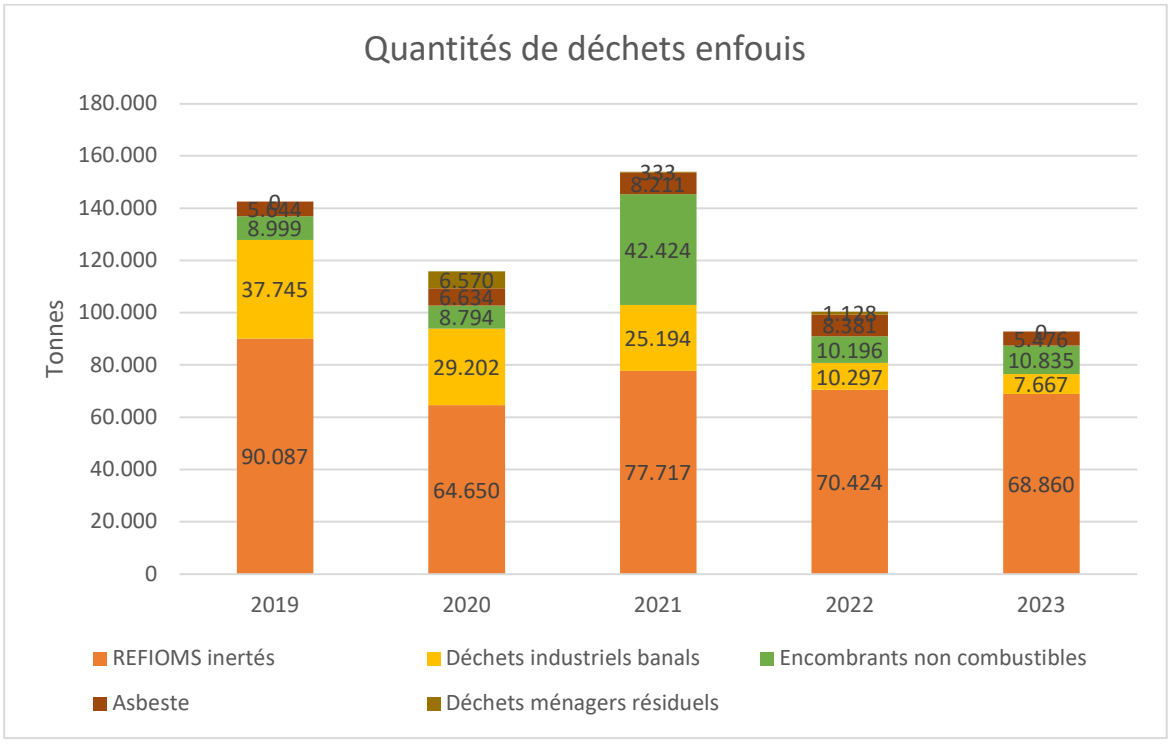
En effet, l'unité a connu en janvier 2023 une avarie majeure suite à l'éclatement de la roue du ventilateur de tirage. L'importance des dégâts a entraîné l'indisponibilité de la ligne 1 durant huit semaines, limitant sa capacité de traitement à 50% de sa capacité nominale, ce qui nous a obligé à détourner des déchets vers d'autres UVE en Wallonie (Thumaide, Charleroi et Virginal), à Bruxelles et en Flandre (Beringen et Doel). La production électrique a été affectée dans des proportions similaires.

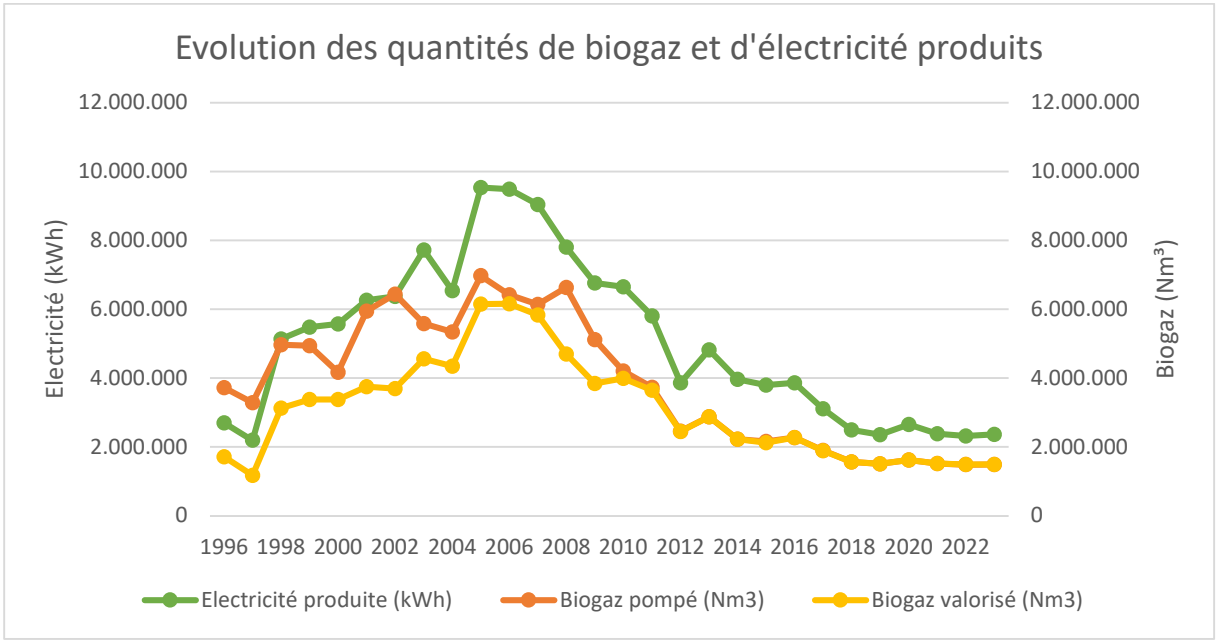
A la suite de cette avarie, plusieurs mesures ont été prises afin de fiabiliser le fonctionnement des deux ventilateurs de tirage.

II.4.3. Nos outils d'enfouissement.

II.4.3.1. Notre centre d'enfouissement technique d'Hallembaye

Notre CET d'Hallembaye accueille les résidus ultimes, déchets amiantés, encombrants non combustibles, REFIOMS[10] inertés et des déchets industriels banals.
Le casier qui accueille, entre autres, les déchets amiantés et les REFIOMS arrivant à saturation, des travaux d'extension ont été réalisés, et les premiers dépôts commencent en ce mois d'avril 2024.





[10] Résidus d'Epuration des Fumées des Ordures Ménagères

Au fil des années, la production de biogaz est variable mais globalement décroissante depuis 2006. La production de biogaz est tributaire de toute une série de facteurs dont la nature des déchets enfouis, la pluviométrie, l'âge du CET et la qualité du dégazage (efficacité des puits de dégazage). La diminution constante des quantités pompées est due :

- à la configuration actuelle du site en dôme avec des surfaces importantes provoquant des entrées d'air parasites qui induisent une décomposition aérobie des déchets et donc sans production de biogaz ;
- à l'arrêt de l'enfouissement de déchets organiques (interdits depuis 2010) ;
- au nombre de puits de dégazage connectés suite à la nécessité d'étendre la zone d'exploitation sur une superficie plus importante pour tenir compte des contraintes du terrain et des nouveaux projets (stockage temporaire) ;
- à la présence de feux couvant dans le CET qui brûlent une partie du biogaz produit.

Depuis 2013, la totalité du biogaz pompé est valorisée.

La production électrique suit la courbe de valorisation du biogaz. Rappelons que les moteurs installés permettent en outre une valorisation thermique utilisée dans le chauffage des bâtiments et dans l'unité de traitement des lixiviats.

En 2024, une réflexion doit être menée sur l'intérêt de forer de nouveaux puits de dégazage et sur les moyens les plus efficients de valoriser ce biogaz.

II.4.3.2. Nos centres d'enfouissement technique de Sprimont et de Flémalle

SIDECO

a. Centre d'enfouissement technique de classe 3 de Sprimont

Les déblais excédentaires de chantier peuvent toujours être enfouis dans le CET de classe 3 occupant la partie laissée libre d'une carrière en activité à Sprimont. Les déchets inertes non valorisables (tels que le béton cellulaire) ainsi que les terres répondant aux normes des déchets inertes y sont enfouis.

b. Centre d'enfouissement technique de classe 3 de Flémalle

Les dernières tonnes de terre y ont été enfouies fin 2017. Depuis, nous en assurons la post-gestion, au travers de notre filiale SIDECO. Le site est partiellement utilisé pour le pré-traitement des inertes tandis que la végétation naturelle a colonisé le reste du site.

II.5. Nos outils de support

II.5.1. Le Secrétariat général

II.5.1.1. L'Administration générale

Au travers de l'administration du secrétariat des Assemblées, Conseil d'administration, Bureau exécutif et autres instances, de la gestion du courrier et des archives et du suivi des décisions prises, le département « Administration générale » assiste la Direction dans la mise en œuvre de son management.

Progressivement, notre système de management environnemental évolue vers un système intégré, dont l'intégration de la déclaration environnementale au rapport d'activités est une illustration. Afin d'en souligner le caractère transversal, la coordination du système a intégré le département.

19.000 courriers ont été envoyés et 138 réunions institutionnelles organisées, réunions qui ont-elles-même généré plus de 1.000 documents (convocations, procès-verbaux, notes…). Depuis mars, les documents officiels peuvent désormais être signés électroniquement.

II.5.1.2. Les Affaires juridiques

2023 a été marquée par l'élaboration des deux plus gros marchés de services portés par l'Intercommunale, celui relatif au transport des conteneurs « gros volumes » issus des recyparcs et celui encadrant la collecte en porte-à-porte pour toutes les fractions collectées, et par le renouvellement de nos statuts et de ceux de six filiales dont nous assurons la gestion administrative ou que nous assistons dans ce cadre.

Indicateurs	2021	2022	2023
Dossiers ouverts	35	40	48
Marchés suivis (nouveaux)	66	76	65

INTRADEL dispose d'une plateforme de veille réglementaire qui centralise et permet d'évaluer la conformité de nos activités aux législations (environnement et sécurité) applicables, conditions intégrales et sectorielles et conditions particulières des permis de ses différentes infrastructures.
Cet outil permet de réaliser les audits réglementaires. En 2022, ces audits ont révélé que les biocentres de Soumagne et Grâce-Hollogne étaient conformes, et que celui de Lixhe était conforme, sauf pour les heures d'ouverture (par rapport au permis). Cette non-conformité sera levée lors du renouvellement du permis d'environnement. L'UVE et le CET, gérés par UVELIA, étaient également conformes (cfr rapport d'audit ISO 14001).
L'audit EMAS prévu fin mai 2024 confirmera ou infirmera les non-conformités relatives aux biocentres, à l'UVE et au CET.

Le chapitre XII du présent rapport d'activités reprend la liste de tous les sites enregistrés EMAS et leur référence permis.

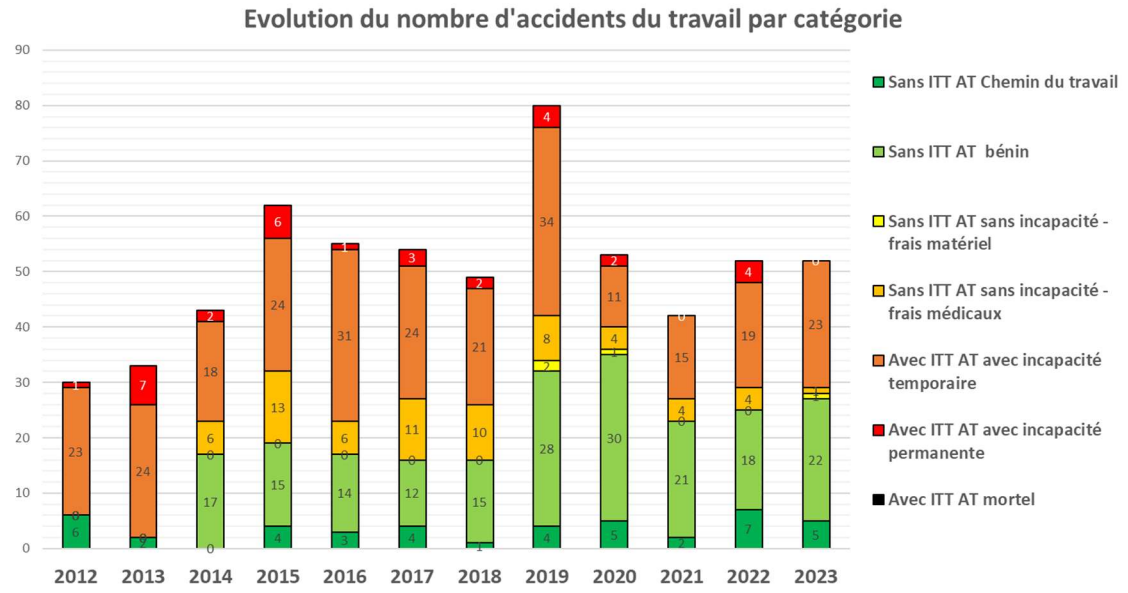
II.5.1.3. Le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP)

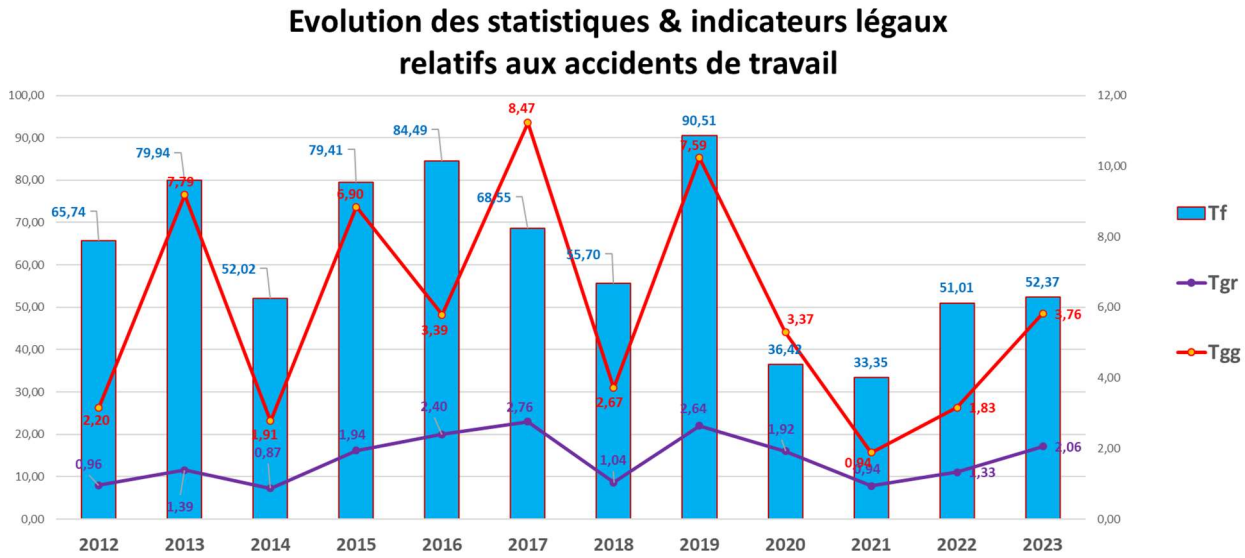
Depuis plusieurs années, nous renforçons l'attention portée à la sécurité des usagers et de nos collaborateurs. Même si nos activités ne sont pas intrinsèquement accidentogènes, la routine est notre pire ennemi. L'accent a donc été mis sur la sensibilisation et la formation de la hiérarchie et du personnel, et plus particulièrement à la gestion des risques liés à la collecte de l'amiante, l'habilitation BA4 de nos écoguides…

Un important travail de mise à jour s'en est suivi : actualisation des analyses de risques, amélioration des procédures de mise en service des équipements et matériels divers et de la gestion des accidents de travail…

En 2023, il y a eu 23 accidents avec incapacité de travail et 904 jours de travail perdus.

Nous constatons une stagnation des accidents de travail avec incapacité en 2023 par rapport à 2022. Depuis fin 2023, le SIPP analyse systématiquement les causes de chaque accident ayant entrainé une incapacité de travail, et non uniquement ceux qui dépassent 4 jours d'incapacité comme l'impose le Code du Bien-Etre au Travail. Cette dernière permet de proposer des mesures de prévention spécifique visant à diminuer la fréquence et la gravité de ces derniers.





Légende :

- Tf : Taux de fréquence
- Tgr : Taux de gravité réel
- Tgg : Taux de gravité global

En 2020 et 2021, lors de la crise sanitaire, des mesures d'exploitation spécifiques avaient été mises en œuvre engendrant un taux de fréquence particulièrement bas. Depuis 2022, et après une normalisation des fréquences de visites dans les recyparcs et la reprise des pratiques d'exploitation classiques, nous constatons que la fréquence et la gravité des accidents augmentent et plus spécifiquement le nombre de jours d'incapacité de travail, sans cependant atteindre les niveaux antérieurs.

II.5.2. Les Ressources humaines

En plus de ses missions habituelles, le département « Ressources humaines » est venu en appui au projet de reprise des transports en propre pour les recyparcs (zone Vesdre) et au projet du Jardin Miroir aux ACEC : recrutement et formation.

Le département a également entamé la digitalisation des documents et processus RH avec la mise en place de l'interface de paie MPLEO avec notre secrétariat social. D'autres modules suivront en 2024 : gestion de formations, notes de frais, accès pour les utilisateurs aux données personnelles et RH.

II.5.3. La Communication

a. Le calendrier des collectes

Comme chaque année, notre outil de communication numéro 1 reste le calendrier des collectes.



Diffusé à l'ensemble des ménages de la zone INTRADEL (571.642 exemplaires), il nous permet de diffuser quantité d'informations sur les collectes, le ZD et les recyparcs. Notre présence en radio tous les mardis matin nous permet de renforcer le message, séquence aujourd'hui disponible en podcast.

b. Nos outils digitaux

En termes d'outils de communication, nos réseaux sociaux, notre newsletter et notre site web restent des outils majeurs.

Notre page Facebook a atteint une couverture de plus de 483.000 utilisateurs en 2023, contre 439.163 en 2022. Le nombre de visites a considérablement augmenté, passant de 21.600 en 2022 à 54.400 visites en 2023 (+122,9%). En termes de benchmarking, le Facebook d'Intradel reste en tête assez largement.

Notre Instagram décolle petit à petit. La couverture des posts passe de 7.000 à 27.400 en 2023 et les visites passent de 504 en 2022 à 978 en 2023. Pourtant, force est de constater que le public atteint n'est pas le public visé. En effet, les chiffres d'audiences montrent que le cœur de cible atteint reste (comme sur Facebook) majoritairement les femmes entre 35 et 44 ans suivies des hommes dans la même tranche d'âge.

En 2023, nous avons envoyé plus de 90.000 mails (newletters) à nos de 8.643 abonnés.

Si un nouveau site web est à l'étude pour 2025, le site actuel (qui fête ses 8 ans) bénéficie toujours d'excellents résultats : 933.923 pages vues pour 253.818 utilisateurs.
Le Top 4 des pages vues :

1. Le calendrier de collectes
2. Mon conteneur en ligne
3. Le guide du tri
4. Trouver un recyparc

La production de vidéos devient un outil majeur pour la communication. INTRADEL possède sa chaine Youtube depuis 2013. Toutefois, les statistiques 2023 (813 abonnés) nous indiquent que cette chaîne

doit clairement progresser et être considérée comme un autre réseau social. En termes de public, sur Youtube comme ailleurs, ce sont les 35-44 ans qui constituent notre cœur de cible (39,4%) mais talonnés de manière surprenante par les 65+ (38,5%). Si une marge de progression doit être envisagée, 2023 reste une année plus que raisonnable en termes de résultats :

- plus de 36.000 vues ;
- 991,5 heures de visionnage (quand on sait que la durée moyenne de nos vidéos est de 4,3 minutes) ;
- 219.200 impressions (nombre de fois que les miniatures de nos vidéos ont été présentées aux spectateurs), ce qui influe sur la notoriété de l'Intercommunale ;
- au cours des dernier 90 jours (limite de précision imposée par Youtube,) nous avons comptabilisé 4.100 spectateurs uniques.

Pour Youtube aussi, on constate un public qui s'intéresse à un contenu précis puisque la vidéo la plus regardée en 2023 est celle relative à « *Comment bien choisir sa gourde ? »* (3.336 vues).

II.5.4. Le Service Finances et Patrimoine

II.5.4.1. Les Finances

a. Le traitement des pièces comptables

INTRADEL poursuit ses efforts afin d'accroître la dématérialisation des pièces comptables. Le taux de pièces dématérialisées s'établit en 2023 à 80% pour les factures d'entrées (contre 82% en 2022, -2%) et 69% pour les factures de sorties (contre 63% en 2022, +6%). Grâce à nos efforts et à la mise en place du processus PEPPOL[11], ce ratio continue de croitre d'année en année.

Environ 15.000 factures (toutes sociétés confondues) ont été traitées en 2023 (hors virements bancaires et opérations diverses) et 9.350 paiements effectués.

b. La cellule chiffres

Afin de centraliser toutes les informations financières et de production (quantités, prix, KPI's, reporting…), INTRADEL s'est doté d'une cellule chiffres, équipe « fonctionnelle » multidisciplinaire et transversale garante de l'exactitude, de la cohérence et de l'intégrité de ses données chiffrées en vue, notamment, de la facturation.

Un logiciel de gestion des pesées entrantes à l'incinérateur a été déployé afin d'améliorer le contrôle journalier des données de la bascule. La création de rapports via notre outil BI[12] et leurs automatisations se sont largement répandus au sein des différents départements de l'Intercommunale. Ces différentes améliorations ont optimalisé le fonctionnement et le travail de la cellule et ont permis, pour la seconde année de suite, de clôturer les données numériques plus tôt que les années précédentes.

[11] Logiciel permettant d'émettre et de recevoir des factures électroniques via un point d'accès commun entre l'émetteur et le récepteur
[12] Le terme Business Intelligence (BI) désigne les technologies, applications et pratiques de collecte, d'intégration, d'analyse et de présentation de l'information. L'objectif de la Business Intelligence est de soutenir une meilleure prise de décision des différents métiers (direction, marketing, finance, …).

II.5.4.2. L'IT

a. Le matériel et l'infrastructure

Le 28 mars 2023, nous avons été victime d'une cyberattaque. La réaction appropriée de notre service informatique nous a permis de rapidement circonscrire cette intrusion malveillante et ainsi d'en limiter les conséquences et préserver nos données.
Suite à cet incident, des mesures de protection ont été mises en place pour renforcer notre sécurité (mise en place de la double identification (MFA), nouvelles règles de sécurisation du réseau interne (Fire Wall), politique de mot de passe...).

b. Les software et applications

Afin de faciliter la collaboration et le partage de documents, nous encourageons l'utilisation d'outils tels que SharePoint® et Teams®. Dans ce cadre, la mise en place d'un nouveau Framework de développement a été réalisée.

c. La sécurité de l'information

La sécurité de l'information est au centre de nos préoccupations, notamment afin d'assurer la conformité par rapport au Règlement Général pour la protection des données (RGPD)[13].
L'implémentation d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), développé sur base de la norme ISO/IEC 27001 et piloté par le Comité SMSI, a continué tout au long de l'année 2023.

d. Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Disponibilité infrastructure virtualisée (heures)	8759	8727	8688
Disponibilité infrastructure virtualisée (%)	99,99%	99,62%	99,17%
Mémoire infrastructure virtualisée (Ko)	471.500.000	535.300.000	1.050.000.000
Nombre de tickets	1537	1950	1832

II.5.4.3. Le Patrimoine

Dans la poursuite de nos objectifs de performance énergétique, environnementale et informatique, un projet de réorganisation des espaces de travail de notre siège social a été étudié en étroite collaboration avec les collaborateurs de l'Intercommunale. Une fois le bâtiment rénové, il nous permettra d'accueillir dans les conditions de travail optimales les nouveaux collaborateurs, sans devoir agrandir les locaux et nous permettra de répondre aux impositions reprises dans le permis du site. Pour des raisons budgétaires, le début des travaux a été reporté à 2026.

[13] Règlement (UE) 2016/679

III. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

L'Intercommunale a fait de l'amélioration permanente une de ses valeurs. L'amélioration de nos outils ou de nos process est donc une préoccupation quotidienne.
L'avancement des divers projets relatifs à nos activités régulières, mise en œuvre de notre plan stratégique 2023-2025, est mentionné tout au long du présent rapport, dans la rubrique à laquelle ils se réfèrent. Les projets repris dans la présente rubrique sont des projets plus transversaux, ou à plus long terme.

Le réseau de chauffage urbain de Herstal a été inauguré en ce début d'année 2024, concrétisation de nos efforts conjugués pour voir aboutir ce projet FEDER porté par la Ville de Herstal. Il nous permet aujourd'hui d'entrevoir de nouvelles possibilités de valoriser l'énergie produite au sein de notre UVE par l'incinération des déchets résiduels.

Plusieurs projets novateurs destinés à nous permettre d'avoir une vision claire sur les défis énergétiques et environnementaux futurs sont également à l'examen, en collaboration avec d'autres acteurs tels que les universités, les autres intercommunales wallonnes, des organismes européens, etc.

L'Intercommunale a notamment été sélectionnée dans le cadre de divers appels à projet, dont le projet « Déchets-Ressources » lancé par la Région wallonne pour le développement d'une plateforme de production de biomasse énergie à haute valeur ajoutée, produite à partir de déchets bois.

IV. TRANSPARENCE

En application du Code de la Démocratie Locale, et conformément à celui-ci, l'Assemblée générale de l'Intercommunale, en sa séance du 27 novembre 2006, a arrêté les modalités de visite et de consultation des Conseillers communaux des Communes associées et provinciaux de la Province associée : ils pourront, moyennant information officielle transmise par écrit huit jours à l'avance au Directeur général, consulter librement au siège social, en présence du Directeur général ou de la personne mandatée par lui, les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle de l'Intercommunale ainsi que visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale ; lors de cette visite, ils seront porteurs d'un badge d'identification et seront accompagnés et informés par les responsables des services visités et s'il échet, par le Conseiller en prévention.

Un dialogue permanent avec nos parties intéressées

En sus des réunions semestrielles de notre Assemblée générale, nos Communes associées sont régulièrement consultées et/ou informées, lors de réunions thématiques spécifiques ou au travers des réunions semestrielles du Comité de suivi des collectes. La réunion de printemps est traditionnellement l'occasion d'y présenter les résultats de l'année écoulée et d'y solliciter nos Communes associées sur les orientations stratégiques qu'elles souhaiteraient nous voir prendre au cours de l'année à venir. Nos gestionnaires de collecte entretiennent un contact permanent avec leurs services et nous veillons à les informer des évènements ou incidents qui pourraient les concerner.

V. EVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

Néant.

VI. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

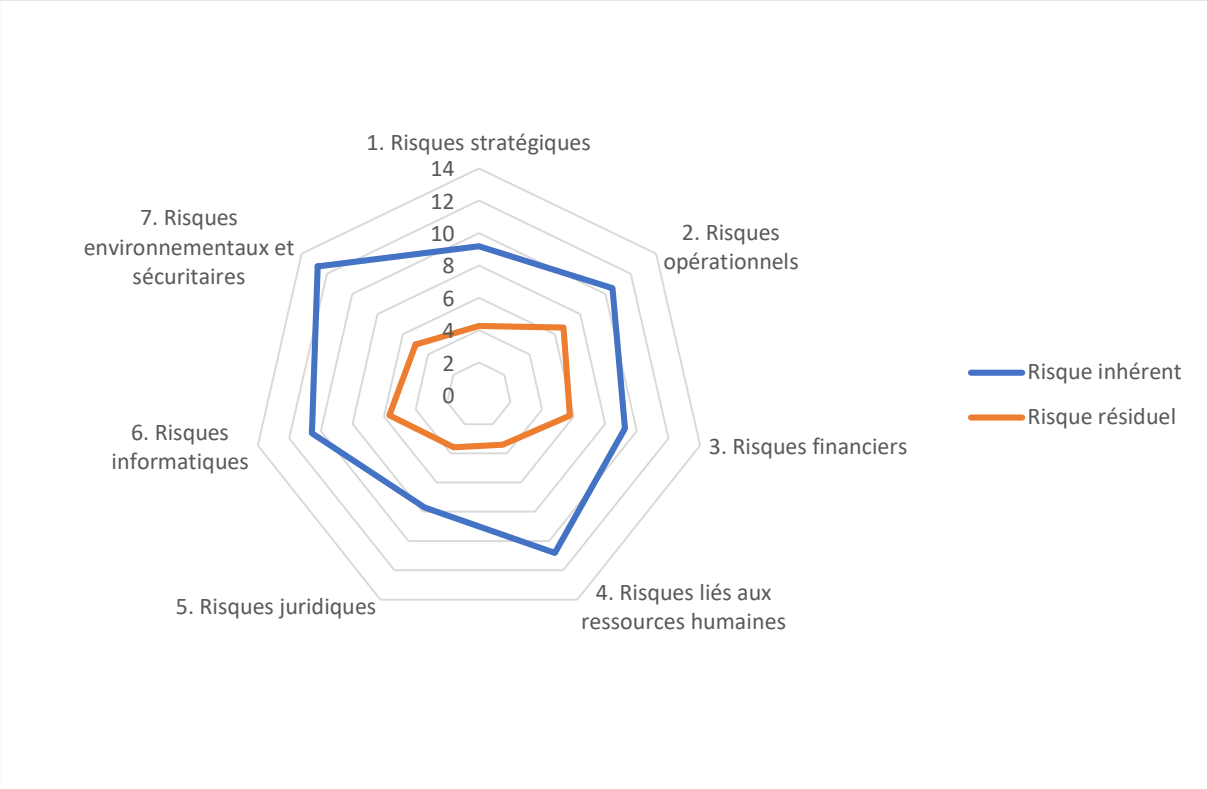
Le contexte géopolitique international amène une incertitude sur l'évolution de nos activités.

VII. RISQUES & INCERTITUDES

Le Comité de pilotage a réalisé une cartographie de l'ensemble des risques de l'Intercommunale selon les axes suivants : risques stratégiques, opérationnels, financiers, RH, juridiques, informatiques, environnementaux et sécuritaires.

En revue stratégique, le Comité de pilotage a identifié les principaux risques et incertitudes suivants :

- Prix de vente de l'électricité & variations conjoncturelles des matières ;
- Evolution de l'inflation, difficultés d'approvisionnement et contexte extérieur ;
- Dépendance vis-à-vis des apports privés ;
- Tri des DIB, interdiction d'incinération et diminution de l'incinération ;
- Augmentation des taxes et baisse des subventions ;
- Généralisation de la consigne ;
- Risques environnementaux ;
- Litiges.



a. Contexte international

Le contexte géopolitique international amène une incertitude sur l'évolution de nos activités :

- évolution des coûts ;
- évolution des rentrées : prix de reprise des matériaux, prix de vente de l'électricité… ;
- influence sur les délais de réalisation de certains projets ;
- ….

b. Prix de vente de l'électricité et variations conjoncturelles des matières

Le prix de vente de l'électricité reste une donnée incertaine, alors que son impact est important sur nos résultats financiers.
Après une forte croissance en 2022, il est revenu à des niveaux plus normaux, qui restent cependant supérieurs aux prévisions initiales des années 2006 (50€/MWh).

c. Dépendance vis-à-vis des apports de déchets privés

L'équilibre financier des outils de traitement dépend largement des contrats d'apport de déchets privés et du respect intégral de ceux-ci par de grands groupes privés du secteur.

d. Obligation de trier les DIB, interdiction d'incinérer des déchets recyclables et diminution de 50% de l'incinération

La mise en œuvre de l'obligation de trier les DIB réoriente une partie de ce flux vers d'autres filières, et complique la saturation de notre unité de valorisation. La capacité d'incinération n'est en aucun cas un obstacle au développement de la circularité ou de la prévention. Nous défendons un principe de réalisme responsable.

e. Augmentation des taxes et diminution des subventions

La Région augmente régulièrement les taxes liées à nos activités. Comme elle diminue les subventions. Chaque nouvelle augmentation de taxes ou baisse de subventions entraîne, pour ce qui concerne les déchets ménagers, une augmentation des coûts de traitement et, en conséquence, des cotisations communales et donc des coûts à charge du citoyen.

f. Généralisation de la consigne

Une proposition de décret instaurant en Wallonie une consigne sur les canettes et bouteilles PET a été déposée au Parlement wallon le 17 juin 2020 dans l'intention d'améliorer la propreté publique ainsi que les taux de recyclage du plastique PET et de l'aluminium.

Les opérateurs publics (dont INTRADEL, au travers de la COPIDEC[14]) et privés (au travers de DENUO[15]) ont pris acte de la volonté du Gouvernement de mettre en place un système parallèle au sac bleu.

Au-delà de son coût et de l'absence de preuve de son efficacité, ce système pourrait mettre en péril l'économie des centres de tri, à tout le moins le temps de l'amortissement des derniers investissements. Le système de consigne relevant de la responsabilité élargie des producteurs, l'entièreté des coûts et surcoûts du système devra être à charge des producteurs et in fine des consommateurs.

g. Risques environnementaux

Les risques environnementaux sont, d'une part, très difficilement quantifiables et d'autre part, non assurables. Ils sont identifiés et gérés dans le cadre de notre système de management, certifié EMAS pour notre activité « Biocentre », ainsi que pour l'UVE et le CET.

[14] Fédération des 7 opérateurs du secteur public de gestion de déchets en Wallonie.
[15] Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets.

i. Litiges

Il convient d'être attentif à l'évolution de certains litiges impliquant l'Intercommunale et dont l'enjeu théorique dépasse les 500.000€.

a) Litiges relatifs à la construction et l'exploitation probatoire de notre nouvelle unité de valorisation énergétique (INOVA)
 Le litige civil concernant le paiement de montants dont INOVA nous estime redevable dans le cadre de la réalisation de notre nouvelle unité de valorisation énergétique est toujours pendant. Ayant obtenu la condamnation pénale d'INOVA, une proposition de clôture négociée globale, visant tant le volet civil que pénal, est sur le point d'être conclue.

b) La clôture du chantier de construction de notre nouvelle unité de biométhanisation a donné lieu à la naissance d'un litige entre l'Intercommunale et l'entrepreneur, qui a fini par nous assigner fin 2023 en paiement d'une somme de plus de 9.000.000€, l'Intercommunale ayant formulé une demande reconventionnelle. Les négociations menées depuis plusieurs années semblent sur le point d'aboutir.

VIII. SUCCURSALES

La société n'a pas de succursale.

IX. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice s'élève à -16.770.417 €. Compte tenu de l'intervention des associés dans la perte (12.379.839 €), le solde à affecter s'élève à -4.390.578 €. Vu le bénéfice reporté de l'exercice 2022 de 5.653.950 €, le bénéfice à affecter est de 1.263.372 €.
La proposition d'affectation suivante sera soumise à l'Assemblée générale :
- Bénéfice reporté : 1.263.372 €.

X. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Les exercices 2023 et 2022 présentent tous deux une perte de l'exercice respectivement de 16.770.417 € et 6.870.274 €. Après l'intervention des associés dans la perte (12.379.839 €) le bénéfice à reporter s'élève à 1.263.372 € (contre 5.653.950 € en 2022). Toutefois, au regard du montant conséquent des fonds propres, des ventes d'électricités déjà réalisées pour 2024 à un prix favorable par rapport au prix du marché du premier trimestre 2024, ainsi qu'à une augmentation des cotisations communales pour l'année 2025, qui fera revenir le résultat à l'équilibre, l'application des règles comptables de continuité est pleinement justifiée.

XI. LISTE DES ADJUDICATAIRES

Référence	Dossier	Impact budgétaire	Procédure de passation	Cocontractant
22/02/INT	BIOC - Crible à trommel - Acquisition - Marché 22.02.L01.INT - Attribution	244.500,00 €	Procédure ouverte avec pub	Van Bemmel
22/02/INT	BIOC - Crible à trommel - Acquisition - Marché 22.02.L02.INT - Attribution	244.500,00 €	Procédure ouverte avec pub	Van Bemmel
22/55/INT	BIOC Lixhe - Chauffage et climatisation - Maintenance & garantie totale - 2023-2032 - Marché 22.55.INT - Attribution	139.871,80 €	Procédure négociée sans pub	Imtech
21/06/INT	BIOC Lixhe - Crible vibrant - Acquisition - Marché 21.06.INT - Attribution	138.200,00 €	Procédure négociée directe avec pub belge	VAN LAECKE GROUP/VAN BEMMEL
22/54/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Fourniture & placement - 2023-2027 - Marché 22.54.L01.INT - Attribution	4.398.742,70 €	Procédure ouverte avec pub	Kliko
22/54/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Fourniture & placement - 2023-2027 - Marché 22.54.L02.INT - Attribution	587.436,80 €	Procédure ouverte avec pub	Kliko
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L01.INT - Attribution	383.600,00 €	Procédure ouverte avec pub	Traflux
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L02.INT - Attribution	106.860,00 €	Procédure ouverte avec pub	Traflux
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L03.INT - Attribution	270.633,56 €	Procédure ouverte avec pub	Sulo
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L06.INT - Attribution	391.520,00 €	Procédure négociée sans pub	Kliko
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L07.INT - Attribution	143.863,00 €	Procédure ouverte avec pub	Sulo
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L09.INT - Attribution	109.630,00 €	Procédure ouverte avec pub	Kliko
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L10.INT - Attribution	387.747,00 €	Procédure négociée sans pub	ESE
22/10/INT	Collecte en voirie - Conteneurs collectifs enterrés - Maintenance - 2024-2027 - Marché 22.10.L11.INT - Attribution	116.372,00 €	Procédure ouverte avec pub	Kliko

23/03/INT	Collecte en voirie - Conteneurs enterrés - Déblais de chantier - Evacuation - Marché 23.03.INT - Attribution	139.870,00 €	Procédure négociée sans pub	Terranova
22/33/INT	Collecte en voirie - Conteneurs individuels - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.33.L01.INT - Attribution	1.224.496,00 €	Procédure ouverte avec pub	Sulo
22/33/INT	Collecte en voirie - Conteneurs individuels - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.33.L02.INT - Attribution	4.118.706,50 €	Procédure ouverte avec pub	Ssi Schafer
22/33/INT	Collecte en voirie - Conteneurs individuels - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.33.L03.INT - Attribution	242.529,00 €	Procédure ouverte avec pub	Eurobins
22/26/INT	Collecte en voirie - Conteneurs individuels & collectifs - Distribution, maintenance & identification - 2023-2027 - Marché 22.26.INT- Attribution	7.016.705,00 €	Procédure ouverte avec pub	D&C
22/49/INT	Communication - Cendriers de poche - Acquisition - 2023-2025 - Marché 22.49.INT - Attribution	34.750,00 €	Procédure négociée sans pub	Ideal Box
20/54/INT	Conteneurs 4m³ et 2m³- Acquisition - Marché 20.54L01.INT - Attribution	66.960,00 €	Procédure ouverte avec pub	ANG
20/54/INT	Conteneurs 4m³ et 2m³- Acquisition - Marché 20.54L02.INT - Attribution	177.750,00 €	Procédure ouverte avec pub	ANG
22/50/INT	Gestion - Protection des données - Services RGPD - SMSI - 2023-2027 - Marché 22.50.INT - Attribution	96.000,00 €	Procédure négociée sans pub	Mielabelo
23/25/INT	Imposition - Consultance - 2023-2027 - Marché 23.25.INT - Attribution	30.960,00 €	Procédure négociée sans pub	Deloitte
23/14/INT	Informatique - Assistance externe développement - 2023-2024 - Marché 23.14.INT - Attribution (renfort équipe 1 an)	98.150,00 €	Procédure négociée sans pub	NSI
22/61/INT	Informatique - Logiciels - Licences bureautiques - 2023-2024 - Marché 22.61.INT - Attribution	54.952,00 €	Procédure négociée sans pub	Esi Informatique
23/08/INT	Informatique - Sécurité - Backup externe - 2023-2027 - Marché 23.08.INT - Attribution	72.199,20 €	Procédure négociée sans pub	Easi
23/35/INT	Plastiques durs & PVC - Traitement - 2023-2024 - Marché 23.35.L01.INT - Attribution	36.000,00 €	Procédure négociée directe avec pub belge	Van Werven
23/35/INT	Plastiques durs & PVC - Traitement - 2023-2024 - Marché 23.35.L02.INT - Attribution	36.000,00 €	Procédure négociée directe avec pub belge	Van Werven
23/35/INT	Plastiques durs & PVC - Traitement - 2023-2024 - Marché 23.35.L03.INT - Attribution	51.000,00 €	Procédure négociée directe avec pub belge	Solywaste
23/35/INT	Plastiques durs & PVC - Traitement - 2023-2024 - Marché 23.35.L04.INT - Attribution	36.000,00 €	Procédure négociée directe avec pub belge	Van Werven
22/63/INT	Plâtre - Transport & traitement - 2023-2027 - Marché 22.63.L01.INT - Attribution	185.700,00 €	Procédure ouverte avec pub	Renewi
22/63/INT	Plâtre - Transport & traitement - 2023-2027 - Marché 22.63.L02.INT - Attribution	185.700,00 €	Procédure ouverte avec pub	Renewi

22/63/INT	Plâtre - Transport & traitement - 2023-2027 - Marché 22.63.L03.INT - Attribution	221.300,00 €	Procédure ouverte avec pub	Renewi
22/63/INT	Plâtre - Transport & traitement - 2023-2027 - Marché 22.63.L04.INT - Attribution	202.675,00 €	Procédure ouverte avec pub	Veolia
22/63/INT	Plâtre - Transport & traitement - 2023-2027 - Marché 22.63.L05.INT - Attribution	202.675,00 €	Procédure ouverte avec pub	Veolia
22/04/INT	Recyparcs - Conteneurs gros volume - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.04L01.INT - Attribution	774.900,00 €	Procédure ouverte avec pub	AJK
22/04/INT	Recyparcs - Conteneurs gros volume - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.04L02.INT - Attribution	774.900,00 €	Procédure ouverte avec pub	AJK
22/04/INT	Recyparcs - Conteneurs gros volume - Acquisition - 2023-2027 - Marché 22.04L03.INT - Attribution	758.950,00 €	Procédure ouverte avec pub	AJK
22/60/INT	Recyparcs - Transport des conteneurs gros volume - 2025-2032 - Marché 22.60.L01.INT - Attribution	11.914.605,26 €	Procédure ouverte avec pub	Véolia-Deveux
22/60/INT	Recyparcs - Transport des conteneurs gros volume - 2025-2032 - Marché 22.60.L02.INT - Attribution	12.699.754,27 €	Procédure ouverte avec pub	TP Recup
22/59/INT	RH - Etudiants & personnel intérimaire - Sélection et gestion - 2023-2027 - Marché 22.59.L01.INT - Attribution (Ouvriers)	450.000,00 €	Procédure ouverte avec pub	TEMPO TEAM
22/59/INT	RH - Etudiants & personnel intérimaire - Sélection et gestion - 2023-2027 - Marché 22.59.L02.INT - Attribution (Employés)	350.000,00 €	Procédure ouverte avec pub	RANDSTAD
22/59/INT	RH - Etudiants & personnel intérimaire - Sélection et gestion - 2023-2027 - Marché 22.59.L03.INT - Attribution (Etudiants)	1.500.000,00 €	Procédure ouverte avec pub	LEM
23/05/INT	RH - Secrétariat social - 2024-2031 - Marché 23.05.INT - Attribution	576.288,00 €	Procédure ouverte avec pub	Group S
22/57/INT	Sanitaires - Entretien 2023-2026 - Marché 22.57.INT - Attribution	66.736,52 €	Procédure négociée sans pub	Imtech
22/62/INT	Véhicules - Lavage - 2023-2027 - Marché 22.62.INT - Attribution	40.320,00 €	Procédure négociée sans pub	Kar Clean Services

XII. LISTE DES FRACTIONS COLLECTEES

Les fractions et leurs modes de collecte[16]	RECYPARC	PORTE-A-PORTE	BIOCENTRE
Déchets ménagers résiduels		X	
Déchets organiques		X	
PMC		X	
Papiers-cartons	X	X	
Verre blanc	X	Bulles à verre	
Verre coloré	X	Bulles à verre	
Encombrants combustibles (fauteuils, papier peint, plastiques encombrants,…)	X	X	
Encombrants non-combustibles (roofing, laine de verre,…)	X	X	
Inertes	X		Soumagne
Déchets verts	X		Soumagne et Grâce-Hollogne
Bois	X		
Métaux	X		
Déchets d'équipement électrique et électronique en 6 fractions distinctes : - écrans - gros blancs avec fréons : les frigos - gros blancs sans fréons : machines à laver, sèche-linges… - petits bruns : machine à café... - ampoules économiques et les tubes néons - détecteurs de fumée	X		
Amiante	X		
Déchets spéciaux des ménages	X		
Huiles et graisses de friture	X		
PVC de la construction	X		
Frigolite	X		
Huiles de moteur	X		
Textiles	X		
Pneus	X		
Piles	X		
Bouchons en liège	X		
Panneaux photovoltaïques	X		
Verre plat	X		
Plastiques durs	X		
Matelas	X		
Plâtre	X		
Réutilisables	X	Ressourcerie	
Bâches agricoles			Grâce-Hollogne

[16] Deux collectes saisonnières pour les jouets et les vélos ont également été réalisées dans les recyparcs.

XIII. COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023

A. BILAN

Le total du bilan s'élève à 208.299.009 € en 2023 contre 222.404.929 € en 2022, soit une diminution de 6,3 %.

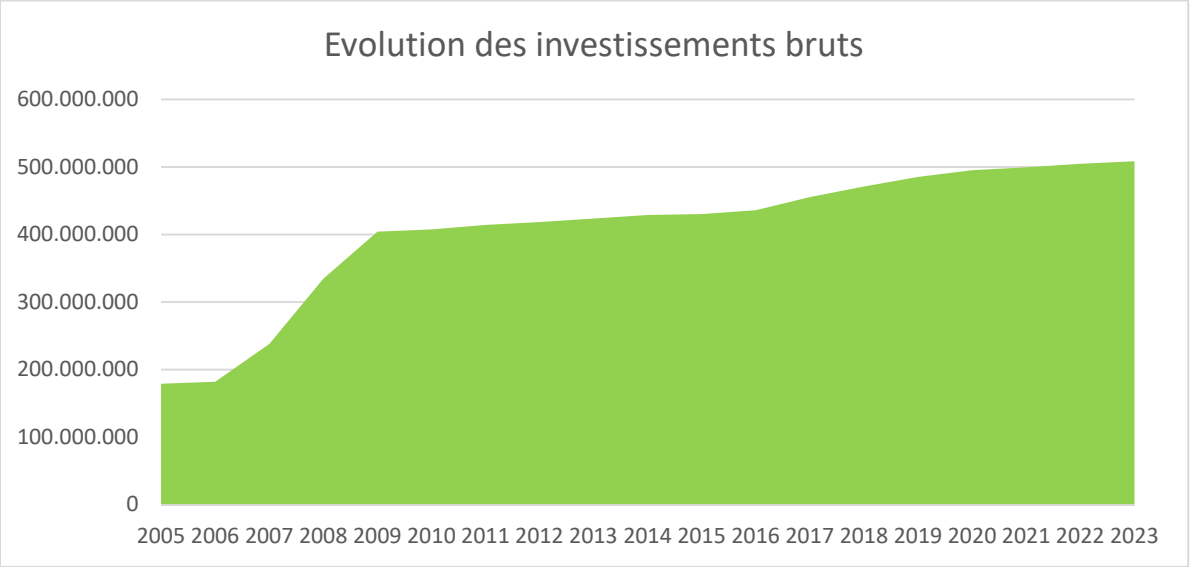
A.1. Actif

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés diminuent de 8,2 % par rapport à l'exercice 2022. Les investissements hors immobilisations financières réalisés en 2023 s'élèvent à 4.036.871 €. Des cessions ont été enregistrées à concurrence de 72.350,00 €. L'ensemble des investissements 2023 se ventile comme suit :

Description	**Montant**
Agrandissement recyparc Raeren	887.205
Aménagement GH	56.693
Aménagements pour 30 ans RCP	9.639
Aménagements recyparcs	3.990
Bulles à verres	823.719
Conteneurs PAP	998.327
Etudes aménagements recyparcs	21.375
Etudes projet NWOW Locaux administratifs	70.630
Matériel et outillage	627.497
Matériel informatique	71.826
Matériel roulant	50.000
Réaménagement RCP Chaudfontaine Comblain Flémalle 1 Aywaille Spa	415.970
	4.036.871

La valeur totale brute des investissements réalisés par l'intercommunale depuis sa création s'élève à 508.560.531 € contre 504.523.660 € à la fin de l'exercice 2022.

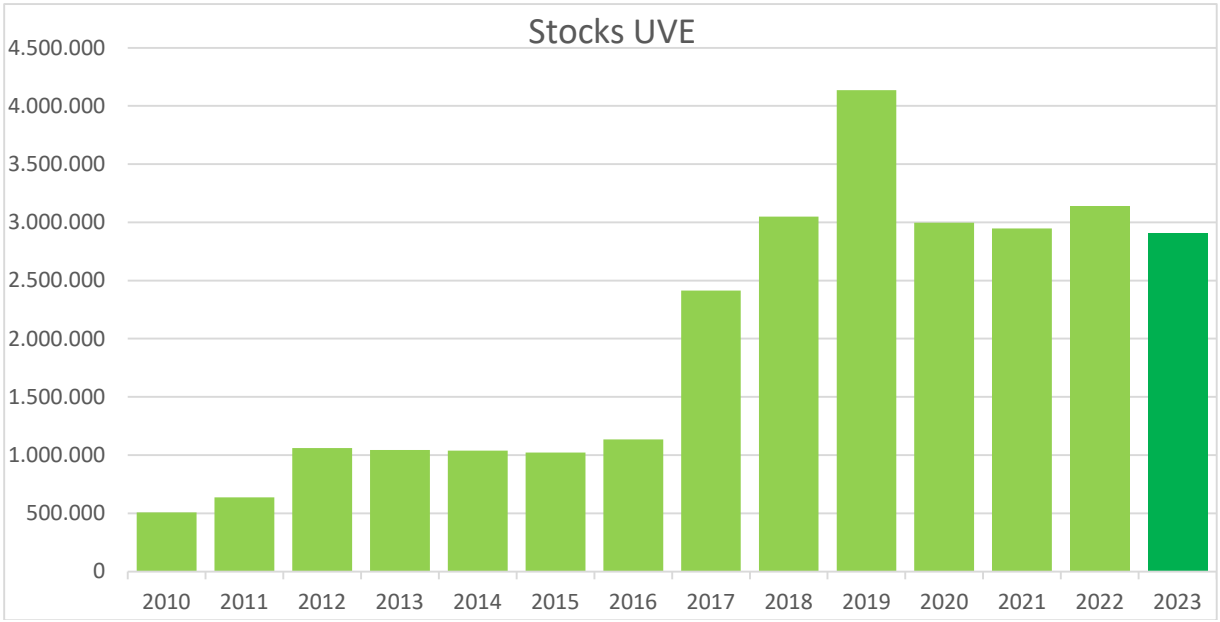


Les immobilisations financières s'élèvent à 7.888.403 au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 2.709.258 € par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par notre seconde souscription à l'augmentation de capital de notre filiale SITEL à concurrence d'un montant de 901.302,60 €, d'une ouverture de crédit long terme de notre filiale Uvelia auprès d'Intradel (1.810.000 €) ainsi que d'une cession de 5 parts dans Ecetia (-2.045 €).

Actifs circulants

Les actifs circulants se montent à 80.584.964 € au 31 décembre 2023 soit une diminution de 3,2 %.

Les stocks diminuent de 235.452 € par rapport à 2022, soit une diminution de 7,5 % (contre une augmentation de 6,5 % en 2022).

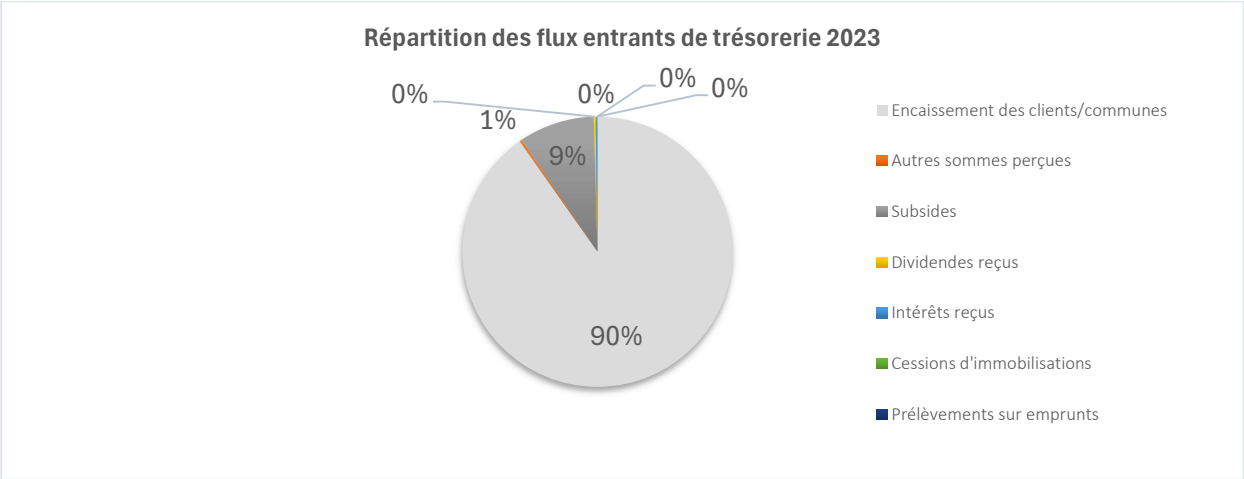


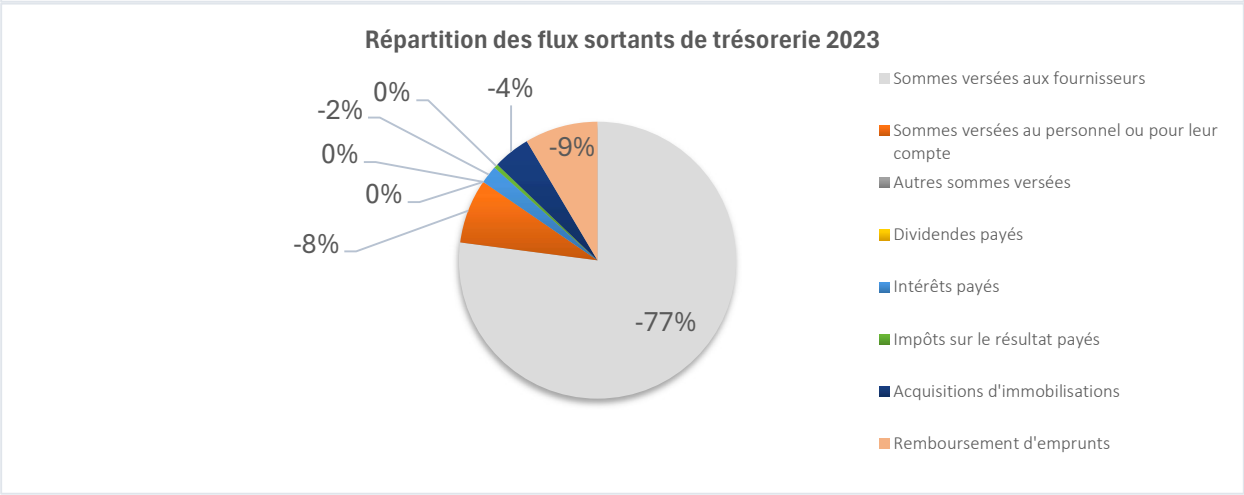
Les créances à un an au plus sont en augmentation pour passer de 37.035.993 € en 2022 à 48.122.169 € au 31/12/2023, soit une augmentation de 29,9%.

Les valeurs disponibles sont en diminution de 14.378.929 € par rapport à 2022 et s'élèvent à 18.905.561 € au 31/12/2023.

L'évolution de la trésorerie peut être synthétisée en se basant sur la norme IAS 7 (Statement of cash flows). Ce type de présentation permet de faire une distinction entre les flux provenant des activités opérationnelles, d'investissement ou de financement.

Activités opérationnelles	5.983.242
Activités d'investissement	-5.839.441
Activités de financement	-14.522.730
	-14.378.929





A.2. Passif

Les capitaux propres diminuent de 4.491.848 €, passant de 41.434.415 € en 2022 à 36.942.567 € en 2023. Cette diminution résulte de l'affectation du résultat et des prélèvements sur les subsides en capital.

Les provisions pour risques et charges se montent à 37.511.976 € au 31 décembre 2023 contre 39.115.886 € en 2022. Cette variation peut être détaillée de la manière suivante :

- Variation des provisions pour gros entretiens et grosses réparations : - 817.016 € ;
- Variation des provisions pour obligations environnementales : + 838.528 €.
- Variation des provisions pour pensions et obligations similaires : - 125.421 € ;
- Variation des provisions pour autres risques et charges : - 1.500.000 € ;

Les coûts d'entretien et de maintenance de l'UVE pour l'année 2023 s'élèvent à 7.474.479 €. Par le jeu des prélèvements et des mouvements de stock, le montant provisionné a donc fortement diminué mais se situe toujours à un montant supérieur à la valeur du stock au 31 décembre 2023. Par conséquent, la provision pour gros entretiens et grosses réparations n'a pas fait l'objet d'une dotation complémentaire.

Conformément au budget et depuis sa mise en fonction, un montant mensuel de 36.379 € a été doté en 2023 pour la provision pour gros entretiens et grosses réparations relative à l'UBDO. Comme pour l'année précédente, le montant des prélèvements a amené la provision à un montant inférieur à 0. Une dotation complémentaire a donc été passée pour être à l'équilibre.

Une provision complémentaire a à nouveau été dotée afin de se prémunir du risque résultant de l'application du taux réduit de taxation sur l'enfouissement des encombrants non incinérables des recyparcs, soit un montant de 627.531 €. Le montant total s'élève ainsi à 3.061.349 €, correspondant aux années 2018, 2019, 2020, 2021,2022 et 2023 qui n'ont pas encore été définitivement enrôlées.

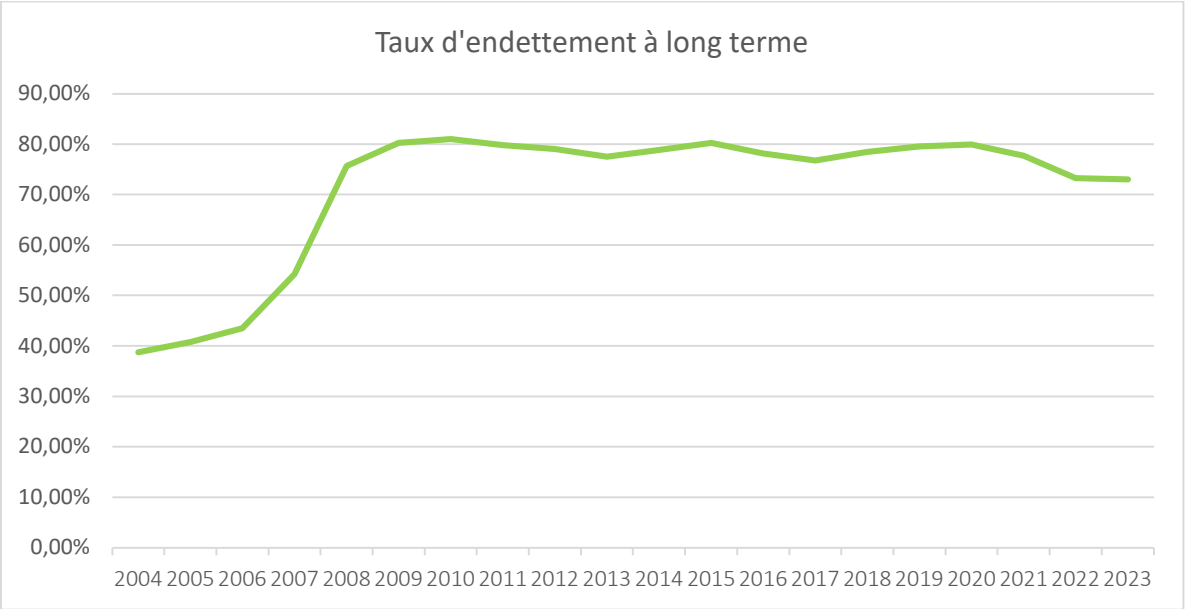
Au 31 décembre 2023, la provision pour réhabilitation et post-gestion du CET d'Hallembaye 2 se situe fortement en-deçà de la valeur de la sûreté constituée pour garantir ces obligations (19.255.798 €), une dotation complémentaire de 562.488 € a donc été effectuée pour la ramener à la valeur de la sûreté constituée.

Le 17 octobre 2023, nous avons reçu l'avis de paiement relatif au prélèvement au profit de l'Etat en raison du plafonnement des recettes issues du marché des producteurs d'électricité pour la période allant d'août 2022 à décembre 2022. Le montant à payer s'est finalement élevé à 3.821.300,37 €. L'impact sur le résultat 2023 a donc été partiellement compensé par l'utilisation de la provision constituée au 31/12/2022 de 1.500.000 €. Ce point sera détaillé au niveau des résultats par secteur d'activité.

Les provisions pour risques et charges se présentent donc comme suit au 31.12.2023:

Description	**Solde au 31.12.2022**	**Dotation**	**Reprise**	**Utilisation**	**Solde au 31.12.2023**
Assurance groupe	3.436.259	0	-142.417	0	3.293.842
Pension légale	692.870	16.996	0	0	709.866
Pensions et obligations similaires	**4.129.129**	**16.996**	**-142.417**	**0**	**4.003.708**
CET Traitement lixiviats	1.271.354	187.596	0	-92.640	1.366.310
CET Dégazage	167.322	146.814	0	-187.692	126.445
CET Installations générales	1.175.604	247.409	0	-96.372	1.326.640
DEV Hall compostage Ougrée	14.082	0	0	0	14.082
RPAC Installations et conteneurs	125.146	510.204	0	-481.929	153.421
DEV Biocentre Jeneffe	0	234.207	0	-229.952	4.255
UVE	4.804.215	6.655.268	0	-7.709.931	3.749.552
UBDO	0	748.017	0	-748.017	0
Gros entretien et grosses réparations	**7.557.723**	**8.729.516**	**0**	**-9.546.532**	**6.740.706**
Taxes enfouissement	2.433.818	627.531	0	0	3.061.349
Réhabilitation Hallembaye 1	4.884.735	0	0	-553.882	4.330.853
Réhabilitation Hallembaye 2	18.490.919	764.879	0	0	19.255.798
Taxation des surprofits	1.500.000	0	0	-1.500.000	0
Litiges en cours	119.562	0	0	0	119.562
Autres risques et charges	**27.429.034**	**1.392.410**	**0**	**-2.053.882**	**26.767.562**
Total	**39.115.886**	**10.138.921**	**-142.417**	**-11.600.414**	**37.511.976**

Les dettes financières à long terme restent importantes et ont diminuées de 15,8 % par rapport à 2022. Le taux d'endettement à long terme de l'intercommunale reste quant à lui stable.



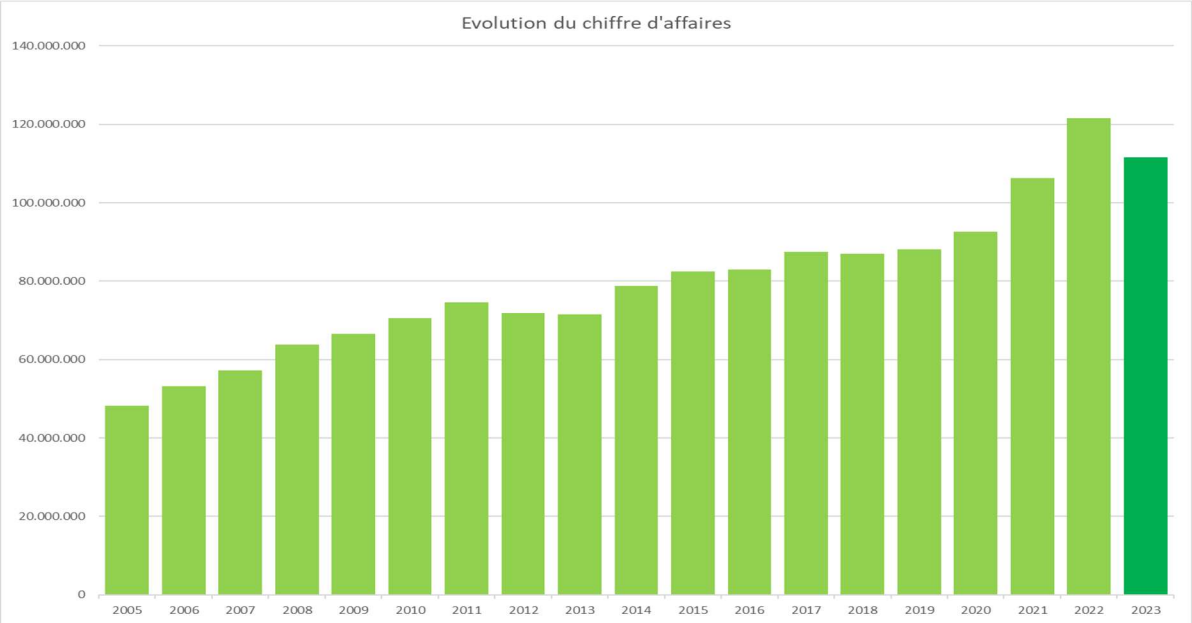
Les dettes à court terme sont en légère hausse par rapport à l'année précédente : 53.275.095 € en 2023 contre 49.497.677 € en 2022.

B. COMPTE DE RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'élève à 111.624.586 € en 2023 contre 121.583.465 € en 2022, soit une diminution de 8,2%.

Cette variation provient essentiellement de :

- la vente d'électricité (-12.964.860 €) ;
- la récupération du papier-carton (-2.366.790 €) ;
- la facturation des PMC (+2.621.016 €)
- la récupération du bois (+686.107 €)
- la facturation du verre (+388.429 €)
- la facturation des DSM (+340.819 €)
- l'élimination des DEE (+309.114 €)



Les variations relatives au coût des ventes et prestations seront explicitées dans la partie consacrée aux résultats par secteur d'activité.

Les rémunérations et charges sociales augmentent de 7,3 % pour s'établir à 21.070.373 € en 2023. Cette augmentation est liée à l'indexation des salaires (l'indice pivot a été dépassé à 1 reprise en 2023) ainsi qu'à une augmentation des ETP (+8).

Les amortissements restent relativement stables par rapport à 2022 (-1,3 %).

Les variations en termes de provisions pour risques et charges sont détaillées dans l'analyse de la rubrique 16 du passif.

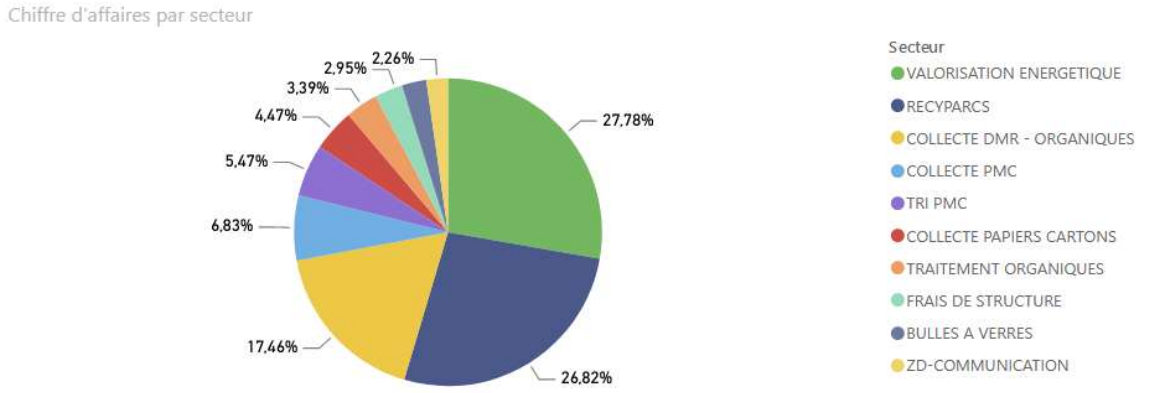
Des produits non récurrents ont été enregistrés à concurrence de 62.249,38 €. Il s'agit de plus-values réalisées suites à la vente d'actifs immobilisés (41.569 €) et d'un remboursement de cautionnement (20.680 €).

Les charges financières sont en diminution de 381.527 € (-12,4 %) grâce à la diminution des intérêts payés sur les emprunts.

La perte de l'exercice est de 16.770.417 € contre 6.870.274 € en 2022. Celle-ci est toutefois partiellement compensée par l'intervention du Bep et d'Idelux dans la perte de la société interne (12.379.839 €). Ce qui donne un résultat négatif, après intervention des associés dans la perte, de 4.390.578 €.

En résumé (Synthèse CA 2023 par secteur d'activités, CA et Résultats 2023 vs 2022) :

111,62M Chiffre d'affaires	121,58M Chiffre d'affaires N-1	-9,96M Variation	-8,19 % %
-4,39M Résultats	6,04M Résultats N-1	-10,43M Variation	-172,71 % %



C. RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Les résultats de l'intercommunale font l'objet d'une comptabilité analytique par secteur d'activités. Les données financières sont présentées d'une part sous la forme d'un compte de résultats classique et d'autre part sous la forme de montants à financer par les communes affiliées ou les obligataires de reprise. Ce deuxième type de présentation a l'avantage de permettre le calcul et la comparaison des prix de revient.

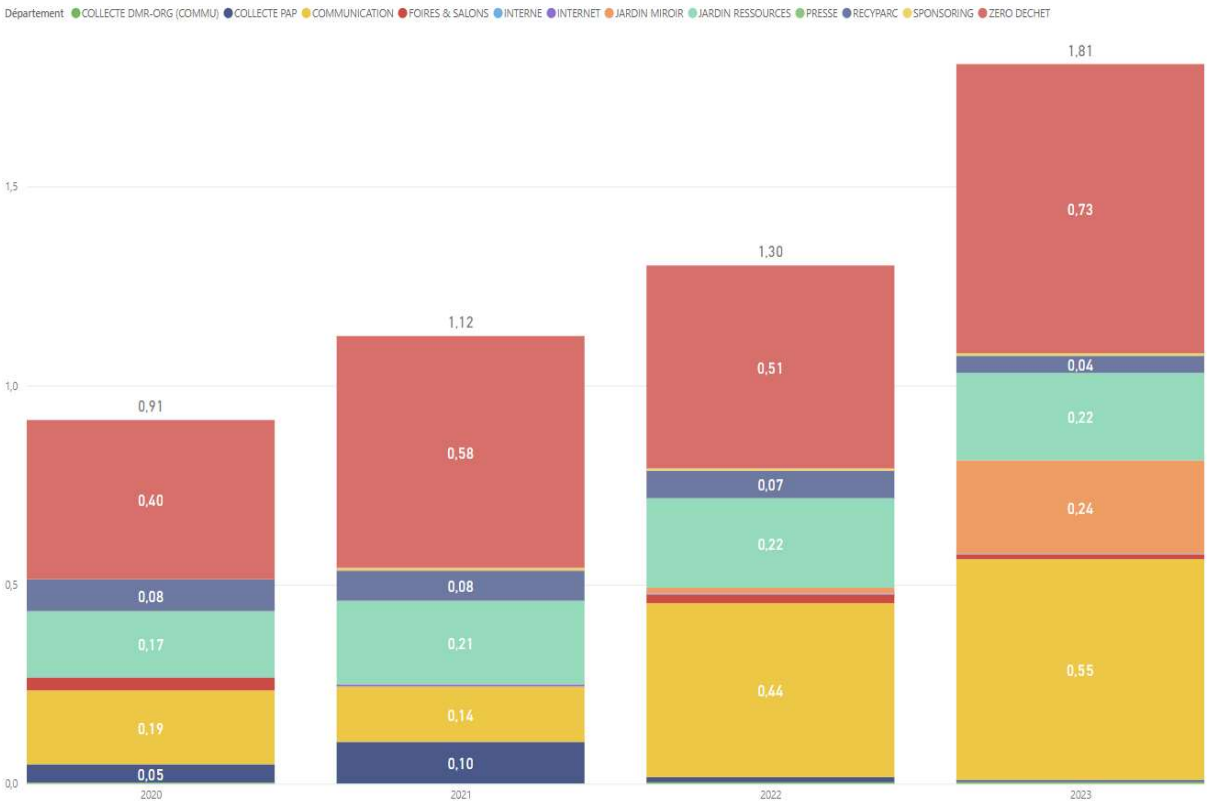
C.1. Synthèse (compte de résultats 2023)

Secteur	Réalisé	Réalisé N-1	Différence	%	Budget	Différence	%
BACHES AGRICOLES	68 129	17 020	51 110	300,30 %	0	68 129	
BULLES A VERRES	0	0	0		0	0	
CET	-575 712	-509 317	-66 396	13,04 %	1 337 396	-1 913 109	-143,05 %
COLLECTE A VENTILER	0	0	0		0	0	
COLLECTE DMR - ORGANIQUES	-433 220	-169 785	-263 435	155,16 %	-722 390	289 170	-40,03 %
COLLECTE PAPIERS CARTONS	-975 163	788 779	-1 763 942	-223,63 %	814 646	-1 789 809	-219,70 %
COLLECTE PMC	0	0	0		0	0	
COMMERCIALISATION SACS PMC	0	0	0		0	0	
DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	0	0	0		0	0	
FRAIS DE STRUCTURE	2 390 048	1 466 351	923 697	62,99 %	-531 310	2 921 358	-549,84 %
RECYPARCS	1 820 929	-340 868	2 161 797	-634,20 %	453 386	1 367 543	301,63 %
TRAITEMENT DECHETS VERTS	161 307	143 274	18 033	12,59 %	-1 205 323	1 366 630	-113,38 %
TRAITEMENT ORGANIQUES	-2 008 051	-1 843 195	-164 855	8,94 %	-1 050 920	-957 131	91,08 %
TRI PMC	-382 382	-2 859	-379 523	13273,27 %	0	-382 382	
VALORISATION ENERGETIQUE	-4 961 582	6 762 446	-11 724 028	-173,37 %	974 255	-5 935 836	-609,27 %
ZD-COMMUNICATION	505 118	-273 413	778 531	-284,75 %	-183 081	688 200	-375,90 %
Total	**-4 390 578**	**6 038 432**	**-10 429 010**	**-172,71 %**	**-113 342**	**-4 277 236**	**3773,74 %**

C.2. ZD et communication

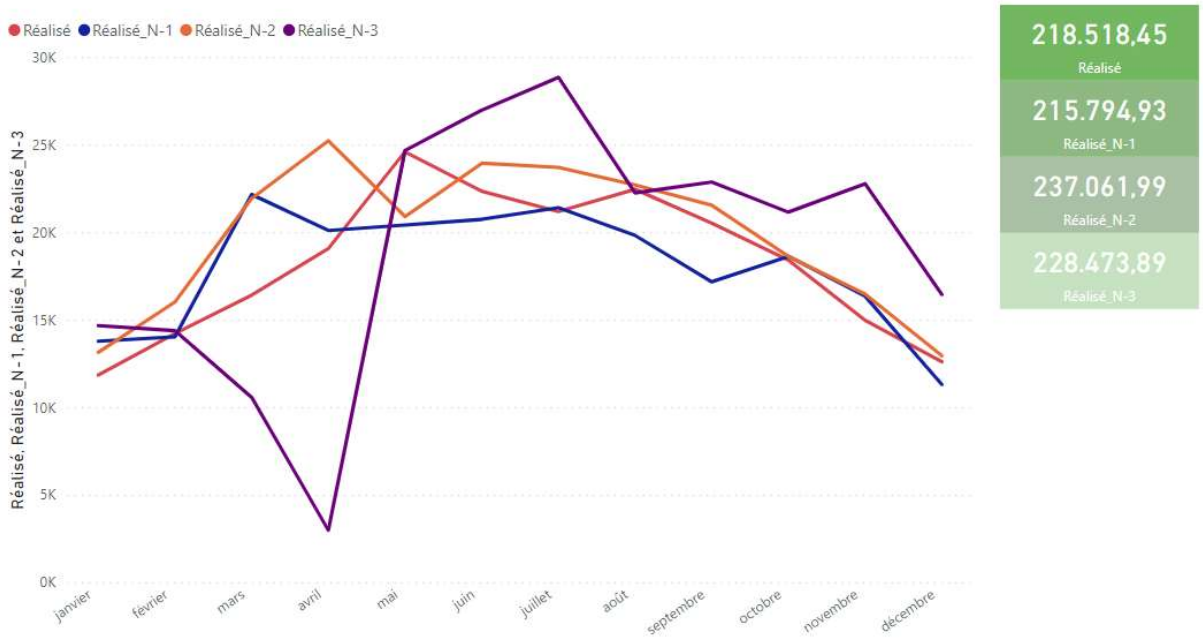
Le secteur ZD et communication présente un boni de 505.118 €. L'augmentation du résultat s'explique essentiellement par la nouvelle répartition analytique des cotisations communales. Le coût par an par habitant est défini comme suit :





C.3. Recyparcs

Les quantités collectées dans les recyparcs ont augmenté de 1,26 % par rapport à 2022. On pointera plus particulièrement l'augmentation des déchets verts* (+17%), du bois (+4%), du plâtre (+94%) ainsi que la diminution des inertes recyclés (-7%).



*Déchets verts hors biocentres

La ventilation des coûts se présente comme suit :

21,68 €/hab.an	22,71 €/hab.an N-1	-1,03 Variation	-5 % %
	23,08 €/hab.an Budget	-1,39 Variation	-6 % %



Les coûts sont en adéquation par rapport au budget (-1 %).

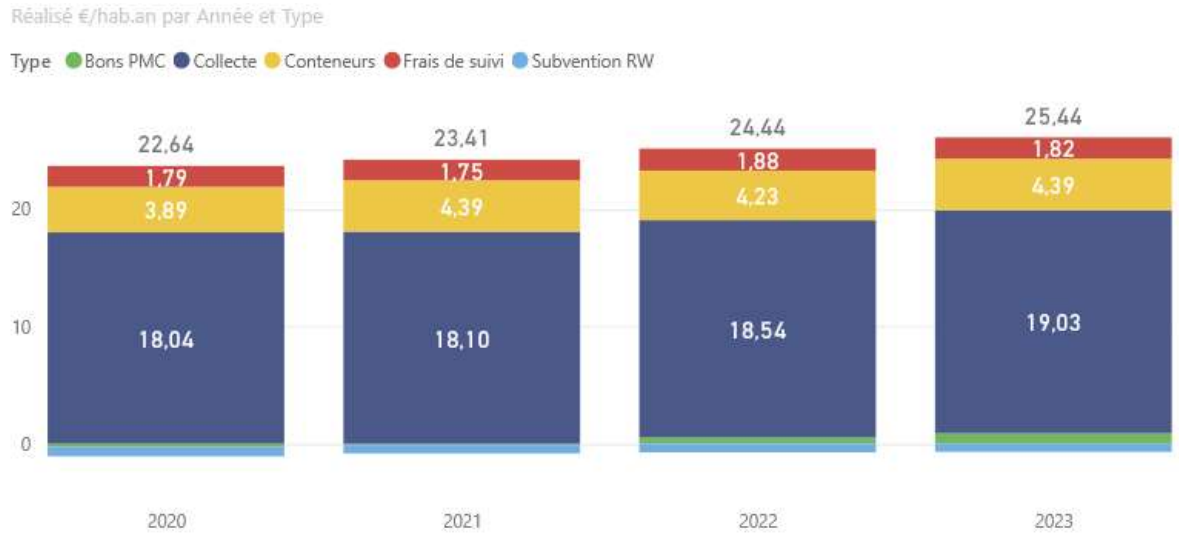
L'amélioration du résultat par rapport à 2022 s'explique principalement par les éléments suivants :

La diminution des coûts relatifs au traitement du bois principalement (-2€/hab.an) ainsi que du recyclage des inertes, du traitement des plastiques durs et de la valorisation énergétique des encombrants.
L'augmentation des coûts de transports.
L'augmentation des salaires (repris dans la partie structure du graphique ci-dessus).

C.4. Collectes

DMR-Organiques

D'un point de vue analytique, le coût de la collecte des OM et des organiques se décompose comme suit :



25,44	24,44	1,00	4 %
€/hab.an	€/hab.an N-1	Variation	%
	25,53	-0,09	-0 %
	€/hab.an Budget	Variation	%

L'augmentation du prix de revient de la collecte DMR-Organiques est de 4 % et est en adéquation avec le budget.

Obligations de reprise (PMC, P/C, Bulles à verres, DEEE, bâches agricoles, sacs PMC)

La couverture des frais de collecte et de tri par les organismes responsables des obligations de reprise n'a pas été totale en 2023. Malheureusement la diminution du prix de vente des papiers-cartons a engendré des pertes.



C.5. Traitement

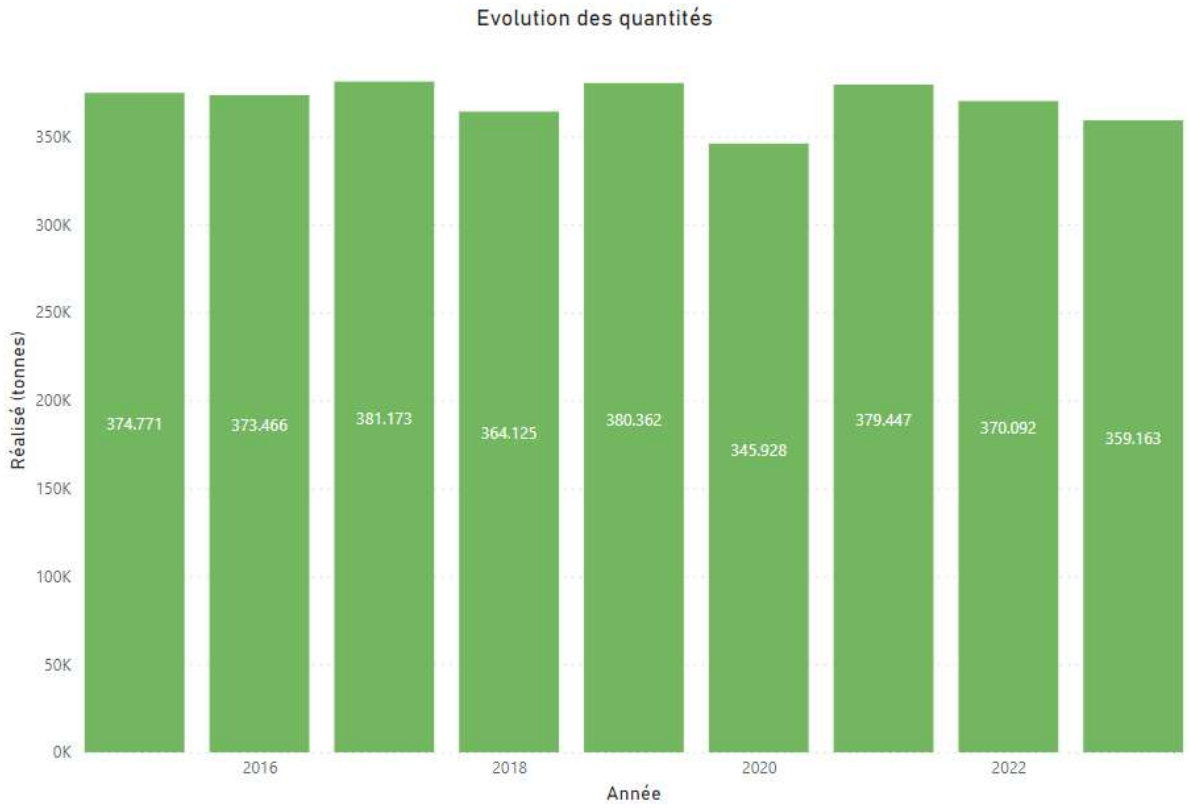
Valorisation énergétique

La valorisation énergétique est en très forte régression par rapport à 2022 : -11.724.028 €. Cette diminution est la conséquence de plusieurs éléments combinés :

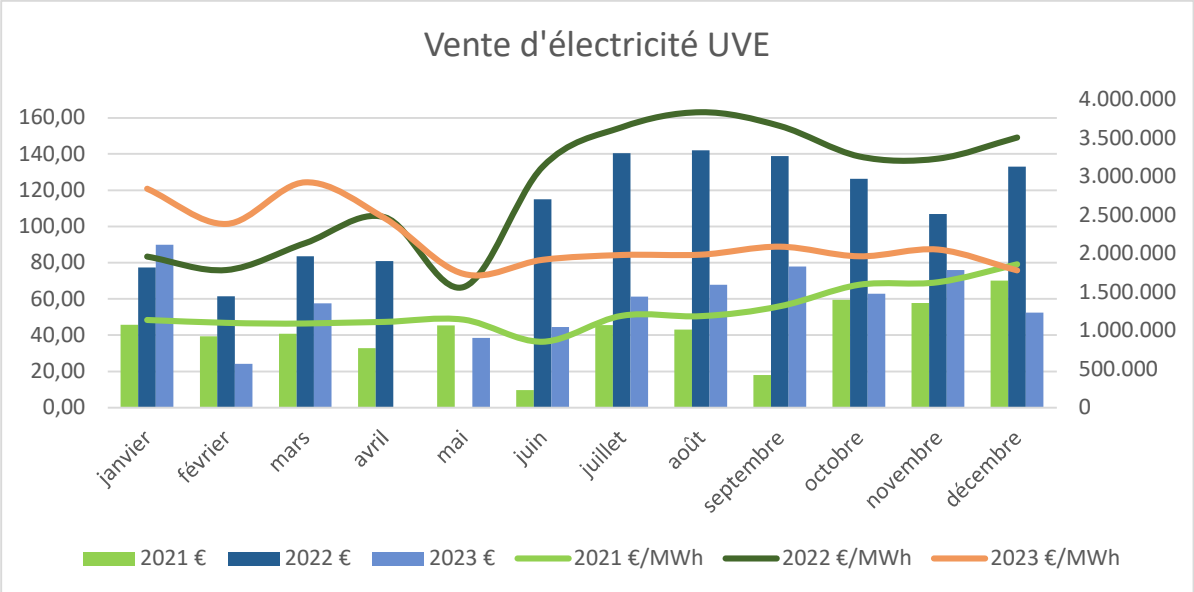
- La vente d'électricité en est la raison principale puisqu'elle est en très nette recul par rapport à 2022 (-12.685.824 €)
- La nouvelle répartition analytique des cotisations communales (-3.851.819 €)
- Une charge exceptionnelle relative au prélèvement au profit de l'Etat en raison du plafonnement des recettes électriques de 4.420.357 €. L'impact net s'élève à 2.920.357 grâce à l'utilisation de la provision constituée en N-1 (1.500.000 €).
 Pour rappel, au 31 décembre 2022, la taxation des surprofits réalisés sur la vente d'électricité était encore très nébuleuse. Notre consultant énergétique nous avait dès lors présenté deux hypothèses de taxation :
 - Taxation des surprofits au-delà de 180€/MWh sur base d'un prix moyen mensuel.
 - Taxation des surprofits au-delà de 180€/MWh sur base d'un prix par 1/4h.

 Si la première hypothèse nous donnait un impact nul sur la taxation des surprofits, la deuxième nous était beaucoup moins favorable avec un impact calculé de plus de 1.500.000€.
 Nous avions tenu à rester prudent dans ce dossier en considérant l'hypothèse la moins favorable. Nous avions, par conséquent, provisionné un montant de 1.500.000 € au 31/12/2022.
 Par la suite, en date du 17/10/2023 et du 9/01/2024 nous avons reçu du SPF Economie deux avis de paiements (3.821.300,37 € pour la période allant du 1/08/2022 jusqu'au 31/12/2022 et 764.785,19 € pour la période allant du 1/01/2023 au 30/06/2023).
 Après analyse des montants réclamés, il s'est avéré que le régulateur a utilisé une troisième méthode de calcul qui est la taxation sur chaque contrat individualisé (et non globalisé comme dans l'hypothèse deux). Ce dernier calcul a considérablement augmenté le montant à payer.
- La quote-part électricité qui nous est refacturée par nos partenaires de la société interne (en diminution de 6.450.226 €)
- Une dotation aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations inférieure de 2.033.521 € par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, 341.112 tonnes ont été traitées dans l'unité de valorisation énergétique de Herstal contre 370.092 tonnes en 2022, soit une diminution de 7,8 %.

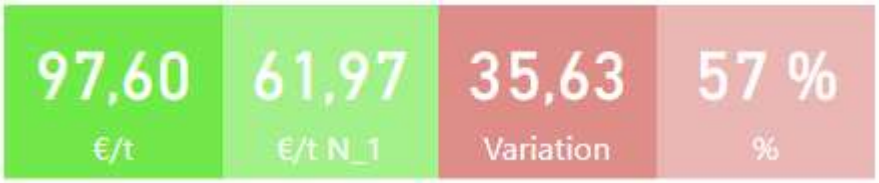


On note une diminution considérable de la recette électrique en 2023, d'une part suite à l'évolution à la baisse du prix de vente de l'électricité : 92,63 €/MWh en 2023 contre121,22 €/MWh en 2022[17] . D'autre part suite à l'avarie de l'incinérateur sur le premier trimestre 2023.



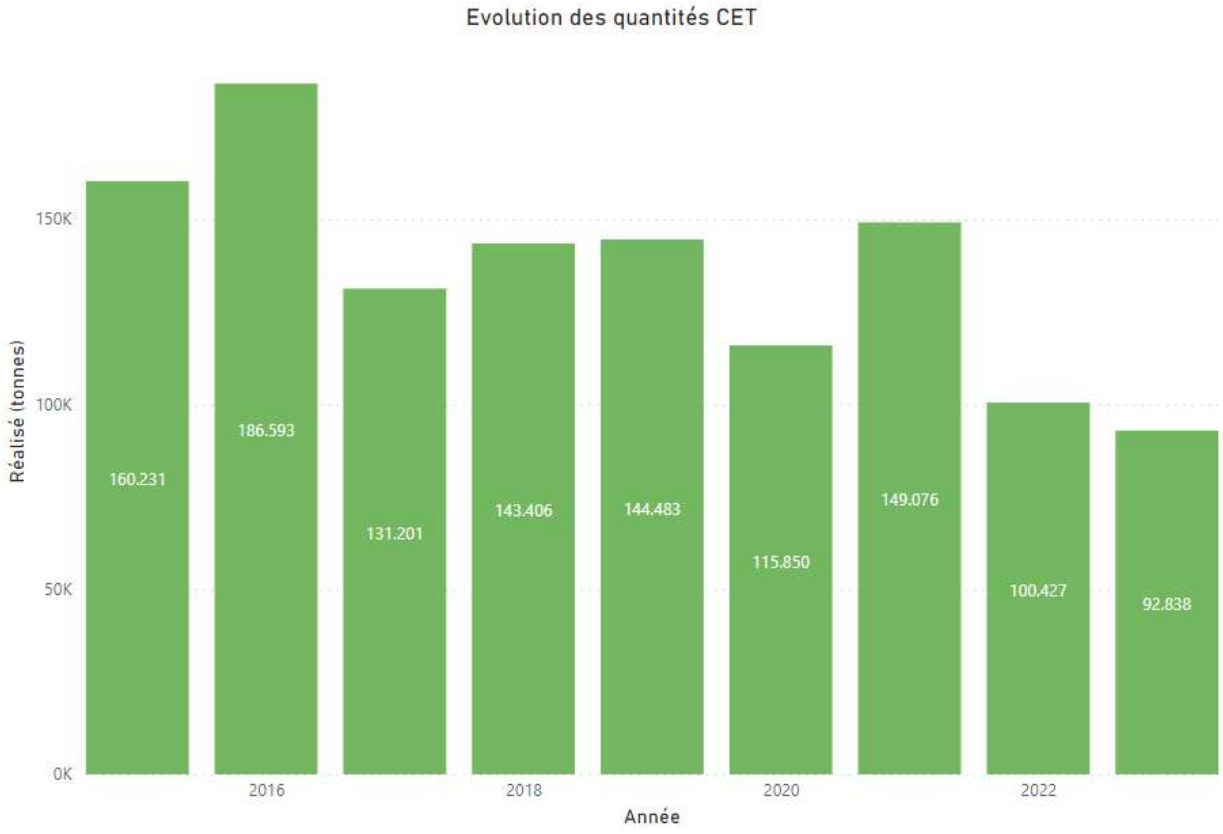
La baisse de la recette électrique a engendré une augmentation du prix de revient par rapport à 2022 pour arriver à 97,60 €/t en 2023.

[17] Moyenne pondérée



CET

Les quantités enfouies sont en diminution de 7,5 % par rapport à 2022 (92.838 tonnes contre 100.427 tonnes en 2022). L'Asbest est en forte diminution (-2.905 tonnes) ainsi que les DIB (-2.633 tonnes par rapport à 2022) et les réfioms (-1.564 tonnes). Cette diminution des quantités est en partie la conséquence du blocage des quotas sur le casier minéral (Asbest et réfioms) durant l'année.



La dégradation des résultats résulte essentiellement, en plus de cette chute des quantités traitées, des coûts de maintenance et de post-gestion plus importants en 2023.

Déchets verts

Les quantités entrées[18] sur les différentes plateformes de compostage se montent à 99.991 tonnes contre 93.570 tonnes en 2022.

Avec cette augmentation des quantités, le résultat global du traitement des déchets verts s'est amélioré en 2023. Passant de 143.274 € en 2022 à 161.307 € en 2023.
Individuellement, le site de Grâce-Hollogne enregistre toujours un résultat important. Le site de Lixhe est toujours en perte mais en amélioration par rapport à l'année précédente (+109.914 €) à l'inverse

[18] En ce compris les transferts entre les sites.

du site de Dison (-80.280 €). Le site de Soumagne est relativement stable par rapport à l'année précédente.

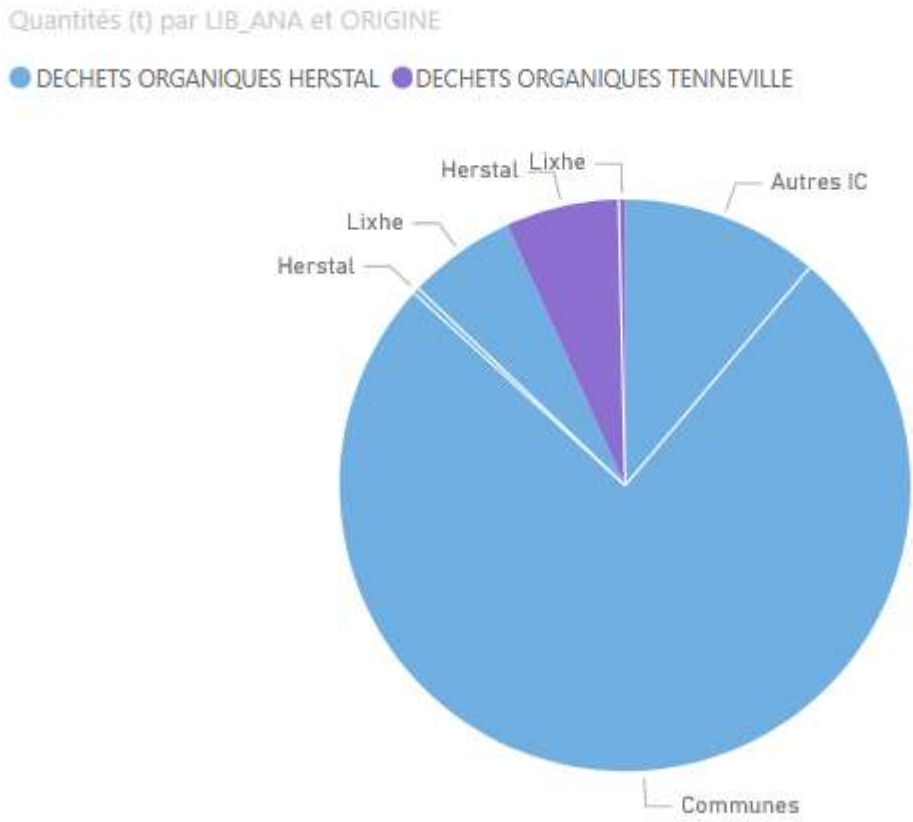
Centre	Réalisé	Réalisé N-1	Variation	%
DECHETS VERTS A VENTILER	-1 945,00	-3 798,32	1 853,32	-48,79 %
DECHETS VERTS DISON	-126 755,26	-46 474,86	-80 280,40	172,74 %
DECHETS VERTS GRACE-HOLLOGNE	757 256,45	805 171,98	-47 915,53	-5,95 %
DECHETS VERTS LIXHE	-218 915,14	-328 829,24	109 914,10	-33,43 %
DECHETS VERTS SOUMAGNE	-248 333,89	-282 795,75	34 461,86	-12,19 %
Total	**161 307,16**	**143 273,81**	**18 033,35**	**12,59 %**

Traitement des organiques

Le résultat des déchets organiques qui s'était déjà fortement dégradé l'année dernière continue de chuter et présente une perte de 2.008.051€ en 2023 (contre une perte de 1.843.195 € en 2022).
Cette dégradation du résultat provient principalement de l'augmentation des coûts de maintenance de la Biométhanisation (+283.863 €).

Les quantités des déchets organiques se ventilent comme suit :

- 76 % des déchets proviennent des communes.
- 6 % proviennent des Biocentres.
- 11 % sont amenés par les autres Intercommunales.
- 7 % sont envoyés à l'usine de Biométhanisation de Tenneville.

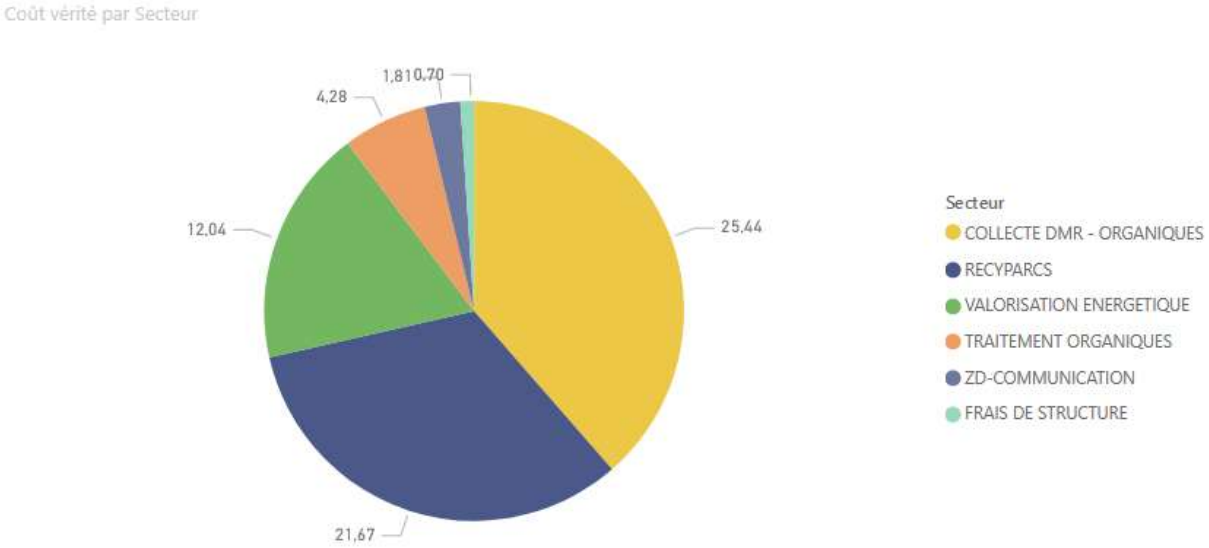


C.6. Frais de structure

Les frais de structure présentent un bénéfice de 2.390.048 € en 2023 contre un bénéfice de 1.466.351 € en 2022. Le résultat a été surtout impacté par le subside exceptionnel relatif à la crise énergétique (2.227.854 €)

D. COUT VERITE

Le coût vérité hors options[19] de l'exercice 2023 se situe en moyenne à 65,93 €/hab.an contre 58,45 €/hab.an en 2022. Le coût vérité moyen 2023 se ventile de la manière suivante :



65,93 €/hab.an	58,45 €/hab.an N-1	7,48 Variation	13 % %
	65,03 €/hab.an Budget	0,90 Variation	1 % %

E. CONTINUITE DE L'ENTREPRISE

Les exercices 2023 et 2022 présentent tous deux une perte de l'exercice respectivement de 16.770.417 € et 6.870.274 €. Après l'intervention des associés dans la perte (12.379.839 €) le bénéfice à reporter s'élève à 1.263.372 € (contre 5.653.950 € en 2022). Toutefois, au regard du montant conséquent des fonds propres, des ventes d'électricités déjà réalisées pour 2024 à un prix favorable par rapport au prix du marché du premier trimestre 2024, ainsi qu'à une augmentation des cotisations communales pour l'année 2025, qui fera revenir le résultat à l'équilibre, l'application des règles comptables de continuité est pleinement justifiée.

[19] Collecte des sapins de Noël, locations de grands conteneurs,…

F. PERSPECTIVES 2024

Les différentes avaries qu'a connu notre Unité de Valorisation Energétique en début d'année 2023, la conjoncture très tendue (inflation, augmentation des prix, contexte international, …) ainsi que la chute du prix de vente du papier-carton et l'écrémage des surprofits sur la vente de l'électricité ont conduit à une année 2023 qui s'achève donc sur un résultat négatif.

La tendance du prix du papier-carton n'est malheureusement pas à la hausse. Sur le premier trimestre 2024, le prix moyen se situe aux alentours de 65€/t contre un prix moyen de 70€/t sur l'année 2023.

Il est à noter que l'Unité de Valorisation Energétique sera à l'arrêt une partie du 2ème trimestre 2024 pour effectuer différents entretiens annuels :

- Un arrêt de la ligne numéro 2 sur la période allant du 4/04/2024 au 28/04/2024.
- Un arrêt de la ligne numéro 1 sur la période allant du 14/04/2024 au 30/04/2024.
- Un arrêt du GTA (alternateur) sur la période allant du 14/04/2024 au 30/04/2024. Durant cette période nous serons donc en importation électrique totale.

Sur le point de « l'écrémage » des surprofits, Intradel a décidé en janvier 2024 d'introduire un recours administratif, via ses conseillers juridiques de chez Deloitte, contre les deux avis de paiements mentionnés en point C-5. L'objectif étant le remboursement intégral du SPF Economie des deux montants payés.

G. COMPTES ANNUELS

Les comptes sont consultables sur notre site internet https://www.intradel.be/centre-de-documentation.htm?text=&filters=17

H. RAPPORT SPÉCIFIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport Spécifique du Conseil d'administration est consultable sur notre site internet https://www.intradel.be/centre-de-documentation.htm?text=&filters=17

I. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le rapport du collège des commissaires est consultable sur notre site internet https://www.intradel.be/centre-de-documentation.htm?text=&filters=17

XIV. PARTICIPATION ET CONSOLIDATION

Le rapport de gestion consolidé et les comptes annuels consolidés sont consultables sur notre site internet https://www.intradel.be/centre-de-documentation.htm?text=&filters=17

XV. LISTE DES PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Site	Adresse	Contact	Référence Permis	Code NACE
Biocentre de Grâce-Hollogne	Chaussée Verte 25/3 4460 Grâce-Hollogne	04/250.09.60	D3200/62079/RGPED/2012/3/GL/am - PE	20150 38219 46779
Biocentre de Lixhe	Rue Du Canal 4600 Lixhe	04/379.31.91	D3000/62108/RGPER/2018/2/PID/pmo – PU / 18127	20150 38219 46779
Biocentre de Soumagne	Route Militaire 134 4631 Soumagne	04/377.66.09	D3000/62099/RGPER/2014/1/LBO/dan – PU / 29243	38219
Unité de valorisation énergétique de Herstal	Port de Herstal - Pré Wigi 4040 HERSTAL	04/240.74.74	31 mai 2010 - Permis d'environnement relatif à la modification des conditions d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de déchets ménagers Uvélia (adaptation du tonnage autorisé à la capacité thermique effective des installations, soit le passage de 320.000 à 370.000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés) – (n° DEM/2010/001/Mod) 10 novembre 2005 - Permis unique pour la construction et l'exploitation d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique de 320.000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés et 35.000 tonnes par an de boues de station d'épuration, d'une unité de traitement de 85.000 tonnes de mâchefers par an et d'une unité de traitement de 20.000 tonnes de cendres sous-chaudières, de poussières de pré-dépoussiérage et de résidus d'épuration de fumées d'incinération - (D3200/62051/RGPED/2005/11/DP-PU)	35110 35130 38110 38211 38212 38213 38219 38321 38322 3832903
Centre d'enfouissement technique d'Hallembaye	Rue d'Eben 1 4684 Oupeye	0800 90 789	13 juillet 2018 - Permis d'environnement relatif à l'extension des installations par l'ajout d'une installation de regroupement de déchets non dangereux (DIB) et ménagers (encombrants) - (D3200/62079/RGPED/2018/2/CN/tr-PE) 7 mars 2016 - Permis d'environnement renouvelant l'autorisation de déversement des eaux usées du CET - (D3200/62079/RGPED/2015/7/CN/tr-PE) 10 décembre 2009 - Permis unique pour le maintien en exploitation du centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye (D3200/62079/RGPED/2009/05/GL-PE)	38213

XVI. GLOSSAIRE

Action corrective	Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse
Aspect environnemental	Élément des activités, produits ou services d'un organisme interagissant ou susceptible d'interactions avec l'environnement
Audit environnemental	Évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement
Biogaz	Gaz produit lors de la décomposition des déchets. Ce gaz est essentiellement constitué de méthane (CH_4) et de gaz carbonique (CO_2) et de traces de sulfure d'hydrogène (H_2S)
Capping	Ensemble des couches successives en différents matériaux (smectite, membrane P.E.H.D., …) placées lors de la réhabilitation du site
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CH_4	Méthane (gaz)
Charbon actif	Réactif utilisé pour capter les dioxines et les furanes présents dans les fumées
Chaux	Substance chimique utilisée pour épurer les fumées sortant des fours d'incinération
CO	Monoxyde de carbone : gaz incolore, inodore, toxique, produit lors de la combustion des déchets
CO_2	Gaz carbonique
Copidec	Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets
COT	Carbone Organique Total
COV	Carbone Organique Volatil
C.T.R	Centre de Transbordement Régional (dépôt-tri-évacuation)
D.E.E.E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (ex : frigo, lessiveuse, magnétoscope, téléviseur, électroménager,…
Déchet assimilé	Déchet qui, de par sa nature, peut être assimilé à un déchet ménager
Déchet inerte	Déchet qui, de par ses caractéristiques physico-chimiques, ne peut à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme
Déchet inerté	Déchet traité de manière telle qu'il ne peut, dans des conditions de gestion déterminées, à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme
Déchet ménager	Déchet provenant de l'activité normale des ménages et déchet assimilé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets
Déchet ultime	Déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé ou traité en vue de la réduction de son caractère polluant ou dangereux
Déchet vert	Déchet du jardin
D.I.B.	Déchet Industriel Banal
D.S.M.	Déchets Spéciaux des Ménages : petits déchets toxiques produits au sein des ménages qui nécessitent une prise en charge et un traitement spécifique dus à leur composition particulière en vue de limiter tout risque pour la santé de l'homme et de l'environnement
Dioxine	Molécule chimique qui se forme lors de la combustion des ordures ménagères

F.I.D.	« Flame Ionization Detector » : détecteur à ionisation de flamme. Appareil de mesure permettant d'analyser les quantités en divers composés gazeux
Furane	Molécule chimique qui se forme lors de la combustion des ordures ménagères
HCl	Acide chlorhydrique : substance chimique acide
H_2S	Hydroxyde de soufre : composé chimique gazeux malodorant et toxique
Hydrocarbures	Composés chimiques dont les éléments constitutifs sont essentiellement de l'hydrogène et du carbone
Impact environnemental	Modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme
Lait de chaux	Mélange d'eau et de chaux utilisé pour l'épuration des fumées sortant des fours d'incinération
Lixiviats	Eaux qui ruissellent à travers les déchets et se chargent en polluants
Mâchefers	Cendres provenant de l'incinération d'ordures ménagères. Elles peuvent être valorisées en génie civil
Non-conformité	Non satisfaction d'une exigence, c'est-à-dire d'un besoin ou d'une attente formulée qui est généralement implicite ou obligatoire
NO_x	Oxyde d'azote : composé chimique produit lors de la combustion des déchets
O.M.	Ordures Ménagères
Partie intéressée	Personne ou organisme qui peut soit influer sur une décision ou une activé, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité
Performance environnementale	Résultats mesurables de la gestion par une organisation de ses aspects environnementaux
pH	Coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution en chimie
P.M.C.	Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons
ppm	Parties par million (10^{-6})
Recyparc	Parc à conteneurs
REFIOM	Résidu d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
S.M.E.	Système de Management Environnemental
Smectite	Argile étanche
SO_2	Dioxyde de soufre : composé chimique produit lors de la combustion des déchets
STEP	Station d'épuration
Tensioactif	Substance chimique permettant de faciliter le mélange d'autres substances avec l'eau
UVE	Unité de valorisation énergétique

XVII. CONTACT

Pour tout complément d'informations, vous pouvez nous contacter par :

Ecrit : INTRADEL
Port de Herstal
Pré Wigy 20
4040 Herstal
E-mail : info@intradel.be
Téléphone : 04/240.74.74 du lundi au vendredi de 8h à 17 h.

Responsable environnement : Marie-Christine NOSSENT, Directrice générale

RPM Liège 0219.511.295